



Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
AVANT-PROPOS	3
I. CONTEXTE	5
1. CONTEXTE ECONOMIQUE : INFLATION, VERS UNE DEGRADATION DES FINANCES DES COLLECTIVITES	5
2. PROJET DE LOI DE FINANCES ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023- 2028	9
3. INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE, DES BASES FINANCIERES SAINES CONSTATEES EN 2021	15
4. DETTE : UNE NOUVELLE DONNE DEPUIS FIN 2022, LA REMONTEE DES TAUX D'INTERETS	17
II. PERSPECTIVES A FIN 2022 : LE RETOUR D'UN EFFET DE CISEAU	21
1. UNE ANNEE MARQUEE PAR LE RETOUR DE L'EFFET CISEAU	21
2. LE COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPE : SECTION DE FONCTIONNEMENT	23
2. EVOLUTION DU TAUX D'EPARGNE ET DE LA CAPACITE DE DESENDERTEMENT	29
3. LE COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPE 2022 : SECTION INVESTISSEMENT	30
4. L'EXCEDENT GLOBAL S'ELEVE :	31
III. EN 2023, DES PRIORITES A TENIR MALGRE UN TRIPLE CHOC FINANCIER	33
1. LES GRANDS PROJETS	33
2. MANIFESTATIONS CULTURELLES ANIMER ET FAVORISER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	36
3. ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES UNE PRIORITE !	37
4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & SOUTIEN A L'EMPLOI	39
5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET SOLIDAIRE	42
IV. ORIENTATIONS PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023- 2027 : 3 SCENARIOS	52
1. SCENARIO 1 : « L'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU » N'EST PAS UNE OPTION RETENUE PAR L'EXECUTIF	52
2. SCENARIOS 2 & 3 POUR CONSERVER NOTRE CAPACITE A AGIR !	57
CONCLUSION	60

AVANT-PROPOS

Pour rappel, le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics à fiscalité propre qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Conformément aux dispositions des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), chaque année, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des priorités qui seront retenues au budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de connaître les informations relatives à ses effectifs. Le rapport présente diverses informations sur le contexte économique et financier afin de permettre aux élus d'apprécier leur impact sur les postes du budget.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ajoute, au II de l'article 13, deux nouvelles informations qui doivent être contenues dans le rapport : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant : 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ; 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. ». Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

D'une manière générale, ces dernières années ont été impactées par des événements qui les ont rendues chacune singulière.

L'année 2020, a bien entendu été marquée par la crise sanitaire et le confinement.

L'année 2021 a connu les derniers soubresauts de la crise sanitaire et une reprise de l'activité normale de notre collectivité. Les priorités d'investissements ont été maintenues, financées en grande partie par la capacité d'autofinancement de la collectivité et le recours à l'emprunt dans des conditions particulièrement avantageuses du fait de la baisse des taux.

La collectivité a montré sa résilience et sa capacité à aider les communes et leurs habitants à faire face en organisant la vaccination, maintenant les services aux personnes, en soutenant le milieu associatif, en maintenant un niveau de services et d'investissement en phase avec le budget primitif de l'IBTN et les budgets annexes 2022.

L'année 2022 a quant à elle été impactée par les mutations économiques et sociales post-Covid, mais c'est le conflit ukrainien et la géopolitique du marché de l'énergie qui l'ont véritablement bouleversé. Les conséquences sont très nettes en termes d'inflation et de taux d'intérêt. La capacité d'autofinancement de la collectivité a été réduite de moitié comme en attestent les premiers éléments du Compte Administratif anticipé de 2022. Ces conséquences encadrent fortement la construction du budget primitif de 2023.

Un nouveau cycle s'enclenche désormais moins favorable aux finances intercommunales qui devra veiller à rationaliser ses dépenses, être plus sélectif dans ses projets d'investissement et optimiser ses ressources pour mettre en œuvre le projet de territoire tout en maintenant un taux d'endettement raisonnable.

I. CONTEXTE

1. CONTEXTE ECONOMIQUE : INFLATION, VERS UNE DEGRADATION DES FINANCES DES COLLECTIVITES

Les effets de la croissance, constatés avec la reprise de l'activité dès la sortie de la période de pandémie, sont en partie compensés par une inflation qui impacte fortement les finances locales.

a) Les projections de croissance

La zone euro

Concernant la situation macroéconomique de la zone euro, la dégradation des perspectives économiques tout au long de l'année trouve son origine notamment dans la guerre en Ukraine et le confinement en Chine. Ceci a engendré des ralentissements ponctuels de la croissance qui tendent petit à petit à une stagnation. Le prix élevé de l'énergie affecte le revenu réel des ménages et des entreprises. Les goulets d'étranglement au niveau de l'offre en termes d'approvisionnement et de recrutement, même s'ils s'atténuent, continuent de contraindre l'activité économique. L'environnement géopolitique néfaste enfin, avec en particulier la guerre menée par la Russie en Ukraine, pèse sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Les projections relatives à la croissance économique ont été nettement révisées à la baisse pour l'année 2023 par la BCE.

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2022	2023
Insee (déc. 2022)	+2,5%	/
Banque de France (déc. 2022)	+2,6%	+0,3%
Commission européenne (nov. 2022)	+2,6%	+0,4%
OCDE (nov. 2022)	+2,6%	+0,6%
FMI (oct. 2022)	+2,5%	+0,7%
Gouvernement (PLF 2023)	+2,7%	+1%

Prévisions annuelles Zone euro	2022	2023
BCE (déc. 2022)	+3,4%	+0,5%
Commission européenne (nov. 2022)	+3,3%	+0,3%
OCDE (nov. 2022)	+3,3%	+0,5%
FMI (oct. 2022)	+3,1%	+0,5%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2023
Insee (déc. 2022)	/
Banque de France (déc. 2022) - IPCH	+6,0%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+4,4%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+5,7%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+4,6%
Gouvernement (PLF 2023)	+4,2%

Prévisions annuelles Zone euro	2023
BCE (déc. 2022) - IPCH	+6,3%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+7,0%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+6,8%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+5,7%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2022 et selon l'estimation provisoire de l'[Insee](#) parue le 4 janvier 2023, les prix à la consommation augmenteraient de 5,2 % en moyenne sur un an.

Le cas de la France

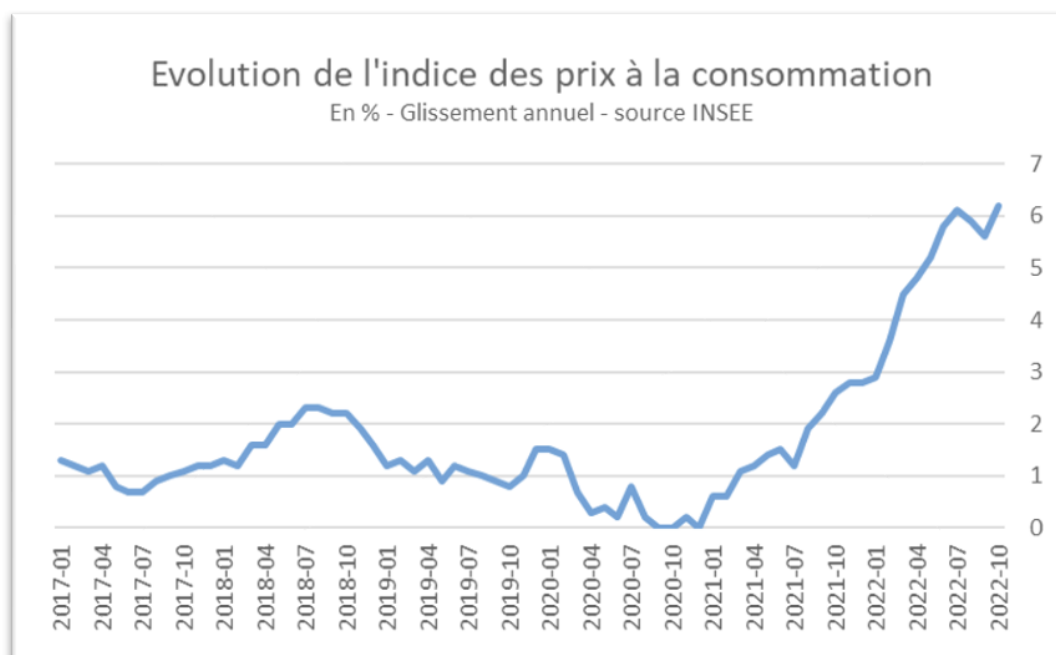
Dans ce contexte, s'agissant de l'économie française, l'activité serait marquée par un cycle en trois « R » : Résilience-Ralentissement-Reprise selon la Banque de France.

- Résilience en 2022, car l'économie française résiste mieux que prévu aux chocs récents : La Banque de France a même révisé à la hausse ses prévisions, avec une croissance à 2,6% (contre 2,3% annoncé en juin).
- Ralentissement à partir de fin 2022.
- Le scénario de référence de la Banque de France est une croissance du PIB de +0,5% en 2023. Néanmoins, compte tenu de l'ampleur des incertitudes entourant les approvisionnements en gaz et son prix, elle a décidé de présenter une fourchette de prévision pour 2023 entre +0,8% et -0,5%. Une récession ne peut donc pas être exclue à ce jour, mais elle serait d'ampleur limitée et temporaire.
- Reprise économique à l'horizon 2024.

b) D'une inflation de sortie de confinement à une inflation importée

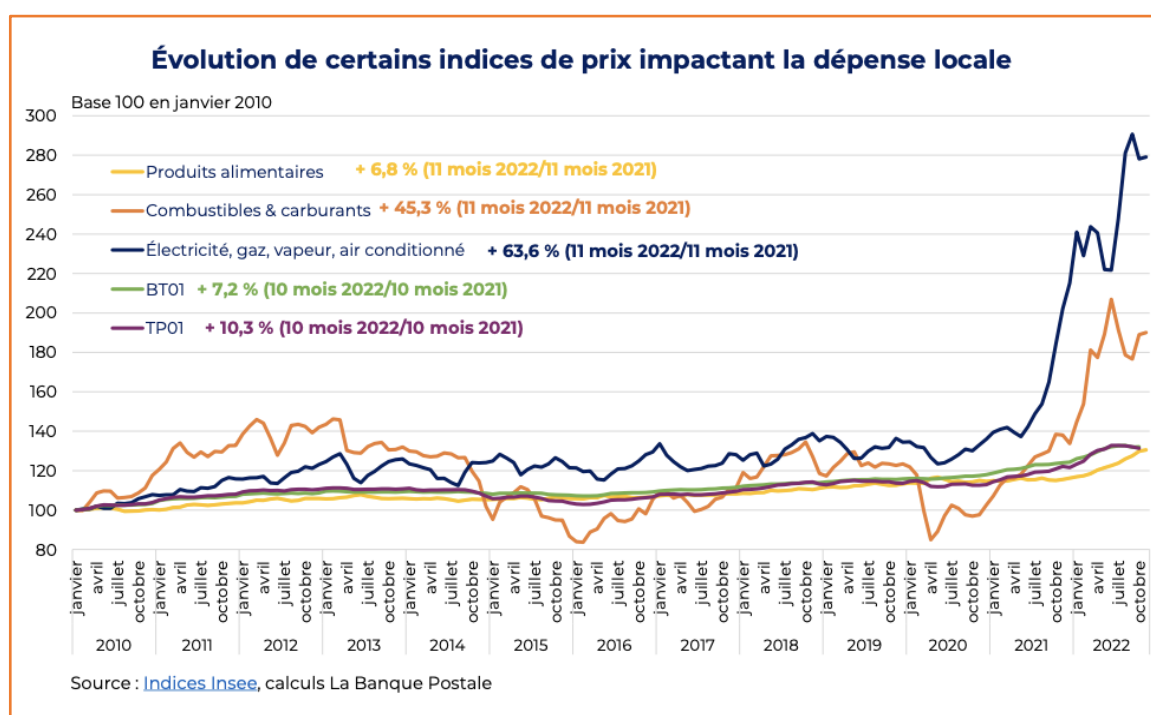
Dans sa dernière note datée du 28 octobre 2022, l'INSEE a confirmé une hausse de 6,2 % de l'indice des prix à la consommation en évolution annuelle, principalement du fait de l'accélération de la hausse des prix des produits manufacturés et des prix de l'énergie.

Pendant les trente dernières années, l'inflation a été extrêmement basse. En effet, il convient de remonter au milieu des années 1980 pour retrouver le niveau que nous connaissons aujourd'hui. Cette inflation a de multiples causes : retour d'une forte demande à l'issue des périodes de confinement, conflit en Ukraine, relance budgétaire à caractère monétaire, mais aussi la faiblesse actuelle de la monnaie unique européenne par rapport au dollar qui vient notamment impacter le coût des énergies.



Quoique les mesures prises au niveau national aient permis de contenir la hausse des prix à la consommation à un rythme proche de 6% (ce qui est faible comparativement aux autres pays européens), cette inflation touche notre Intercommunalité de différentes façons.

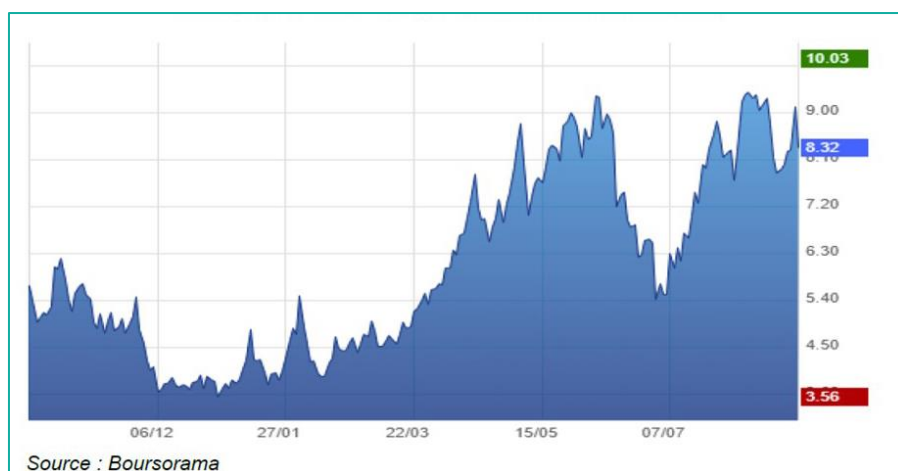
Certains types de dépenses sont particulièrement affectés par l'inflation. A ce titre, il est par exemple éclairant d'observer l'évolution de l'indice TP08, qui concerne le coût des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie, auquel est confronté la collectivité lors des réfections de chaussée.



C'est une augmentation constatée entre septembre 2021 et septembre 2022 de plus de 20% du coût de ce type de prestation. Le coût de la construction, lui, a progressé de près de 8% entre août 2021 et août 2022 et a affecté le montant total des travaux entrepris par la collectivité et ses prestataires. A titre d'exemple ces surcoûts affectent le coût de construction du nouveau siège entraînant une progression du loyer annuel de 16% (crédit-bail) de L'Espace 360.

De la même façon, le coût des énergies, qui a été démultiplié depuis le début de la guerre en Ukraine, affecte nos dépenses de chauffage, d'électricité et de carburant.

Le gaz : La guerre en Ukraine, des fuites, des sabotages, les réseaux de gaz et son approvisionnement ont connu de nombreuses complications en 2022 qui ont fortement impacté son prix. Afin de limiter la hausse du coût du gaz, plusieurs dirigeants ont demandé à la Commission Européenne de plafonner les prix des importations de gaz. D'autres pays s'y opposent, craignant que les producteurs refusent de vendre leur gaz et ainsi se retrouver en situation de pénurie.



Évolution du cours du gaz naturel en euro sur 1 an

L'électricité : Concernant l'électricité, l'envolée des prix en France s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs défavorables. Premièrement, le prix de l'électricité sur le marché européen dont l'électricité, est indexé sur le prix du gaz. Secondement, plus de la moitié des réacteurs nucléaires sont aujourd'hui à l'arrêt pour des raisons de maintenance. Ceci engendre une forte hausse des prix et des risques de rationnement en énergie pour les entreprises mais aussi les particuliers.

Pour contenir l'augmentation de ces dépenses, à l'instar du Plan de sobriété énergétique présenté par l'exécutif en novembre 2022, la collectivité a mis en place un **Plan de sobriété énergétique** qui vise principalement à réduire :

- Les consommations de chauffage (réduction des températures de chauffe à 19°, optimisation de l'utilisation des bâtiments...),
- à réduire les déplacements (covoiturage, privilégier les visio-conférences
- à accélérer l'équipement des bâtiments permettant de réduire la consommation de fluides (chauffage, électricité, eau...)

Des premières mesures d'urgence ont été mises en place dès novembre 2022 :

- Relevé de consommation dans les principaux bâtiments (gymnases, conservatoire), toutes les 2 semaines en moyenne, afin de permettre d'ajuster les mesures si besoin.
- Régulation de la température maximum à 19°, abaissement de la température dans certains locaux administratifs quand c'est possible (présence d'un thermostat centralisé) : une baisse d'1° permet une économie prévisionnelle de 7%.
- Réduction des températures de chauffage le week-end
- Régulation à la baisse de la température des chauffe eaux
- Baisse de l'éclairage public sur les Zones d'activités économique avec l'extinction nocturne de l'éclairage public dans les Zones d'activité. La baisse de consommation est estimée à 40%
- Le calorifugeage des canalisations des chaudières
- Passage en LED dans tout le conservatoire : 90% économie sur l'éclairage.
- Limitation du chauffage des équipements sportifs : l'abaissement de la température des gymnases à 15° permet d'envisager une économie estimée de 20%.

Que ce soit pour les dépenses courantes, de construction ou de consommation énergétique, ce pic inflationniste est un élément central dans notre préparation budgétaire.

A ce titre, le projet de loi de finances 2023 apporte quelques réponses en la matière.

2. PROJET DE LOI DE FINANCES ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023- 2028

L'Assemblée nationale a adopté le 4 novembre dernier, en première lecture, le projet de loi de finances 2023 en application de l'article 49-3 de la Constitution. Les principaux points qui concernent les EPCI sont les suivants :

a) Dispositions concernant la fiscalité

Suppression de la CVAE et remplacement par une fraction de TVA

D'une part, la poursuite de l'évolution du panier fiscal, avec la suppression de la CVAE, a été rappelée par la Première ministre lors de son discours de politique générale « *nous vous proposerons de baisser encore les impôts de production et de supprimer la CVAE, dès la loi de finances 2023* ».

Une suppression en deux temps : L'article prévoit d'affecter la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au budget de l'État dès 2023 tout en la réduisant de moitié avant sa suppression totale à compter de l'exercice 2024.

Compensation par une fraction de TVA

Le choix a été de compenser pour les collectivités l'intégralité de la CVAE jusqu'à présent perçue par une fraction complémentaire de TVA, et ce dès le 1er janvier 2023.

L'article 55 prévoit de compenser la suppression de la CVAE par l'affectation aux intercommunalités d'une fraction de TVA déterminée sur la base d'une moyenne de leurs recettes de CVAE depuis 2020 (années 2020, 2021 et 2022 et ce qu'elles auraient dû percevoir en 2023). La prise en compte d'une moyenne est notamment fondée, selon le Gouvernement, sur le souci d'atténuer les fluctuations enregistrées localement depuis 2020 principalement du fait des effets de la Covid-19 sur les entreprises.

La fraction de TVA versée aux communes et leurs groupements sera divisée en deux parts : la première sera figée et correspondra à la moyenne de leurs recettes de CVAE entre 2020 et 2023 tandis que la seconde, liée à la dynamique de la TVA nationale si elle est positive, sera affectée à un « Fonds national d'attractivité économique des territoires ». Les modalités de répartition de ce fonds seront fixées par décret.

Cela constitue une mesure qui va dans le sens du soutien à l'activité économique, tout en offrant aux collectivités qui feront l'objet de cette mesure de compensation une recette au caractère dynamique. En revanche, en cas de nouvelle crise économique ou simplement de croissance faible, la fraction de TVA pourrait en souffrir.

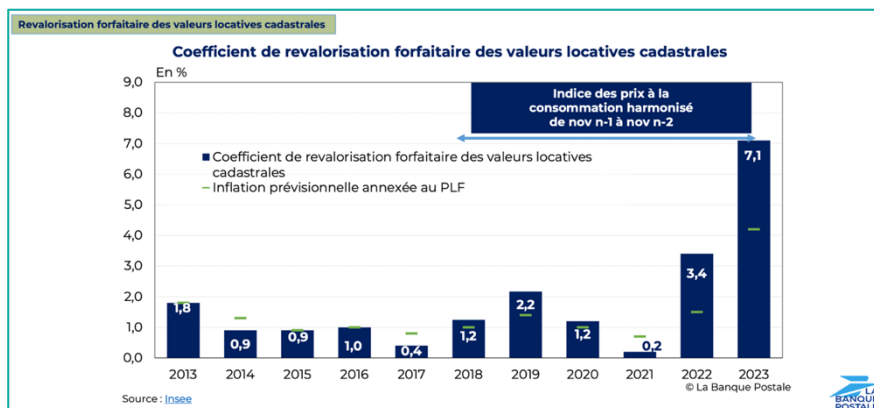
Ainsi le montant de CVAE attendu par la collectivité en 2022 s'élève à 2 466 763 M€ contre 2 500 000 M€ en 2023.

Très forte revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Depuis la loi n°2017-1837 de finances du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition à la taxe foncière sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

L'indicateur à prendre en compte est la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre 2022 qui vient d'être publiée par l'Insee à +7,1%.

Compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation est fixé à 7,1% pour les propriétés non bâties et les propriétés bâties (hors locaux professionnels).



Loi de finances 2020 : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023

La taxe d'habitation est un impôt local, qui est établi au nom des personnes qui ont, au 1er janvier de l'année, la disposition ou la jouissance, à titre privatif, d'une habitation meublée, qu'elles soient locataires ou propriétaires du bien, ou même qu'elles l'occupent à titre gratuit.

La réforme de la taxe d'habitation a pour objectif la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers en 2023, permettant ainsi de renforcer le pouvoir d'achat des Français.

b) Les mesures dans le domaine de l'énergie : le filet inflation

Loi de finances 2022 et loi de finances rectificative 2022 a prévu :

- Art. 14 Loi du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022* : Institution d'un premier filet de sécurité, sur l'exercice 2022, à destination du bloc communal pour faire face à la hausse des dépenses d'énergie, d'achats de produits alimentaires et de revalorisation du point d'indice

Loi de finances pour 2023 reconduit plusieurs mesures contre l'inflation :

Art. 113 : Dotation de soutien aux collectivités territoriales confrontées à une situation de forte inflation de leurs dépenses d'énergie : « filet de sécurité »

Par ailleurs, en réponse à l'inflation concernant le coût des énergies, la mise en place d'un filet de sécurité protégeant les collectivités face au coût des énergies a été adoptée au moyen d'un amendement déposé le 19 octobre et repris dans la version de la loi de finances qui a été soumise à l'Assemblée nationale par le biais de l'article 49-3. Concernant l'ensemble des collectivités, il visera à accompagner celles d'entre elles les plus concernées par l'augmentation des dépenses en énergie et les plus en situation de fragilité financière.

Élargissement du dispositif de « filet de sécurité »

Cet article adapte le dispositif de « filet de sécurité » mis en place par la loi de finances rectificative pour 2022 (cf. article 14). Pour rappel, il s'agit initialement d'une dotation par prélèvement sur les recettes de l'État au profit des communes et de leurs groupements afin de compenser la hausse de leurs dépenses d'énergie (énergie - électricité et chauffage urbain), de produits alimentaires, et de leur masse salariale à la suite de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022.

Cette aide est élargie en 2023 aux collectivités territoriales dans leur ensemble, afin de les aider à faire face à l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie. Comme pour le filet de sécurité au titre de 2022, les collectivités pourront bénéficier d'un acompte en cours d'année 2023 sur la dotation définitive, si elles en font la demande avant le 30 novembre 2023. Le décret d'application du filet de sécurité pour 2023 est en cours de rédaction.

Ciblage sur les dépenses d'énergie

La dotation compensera 50 % de la différence, si elle est positive, entre :

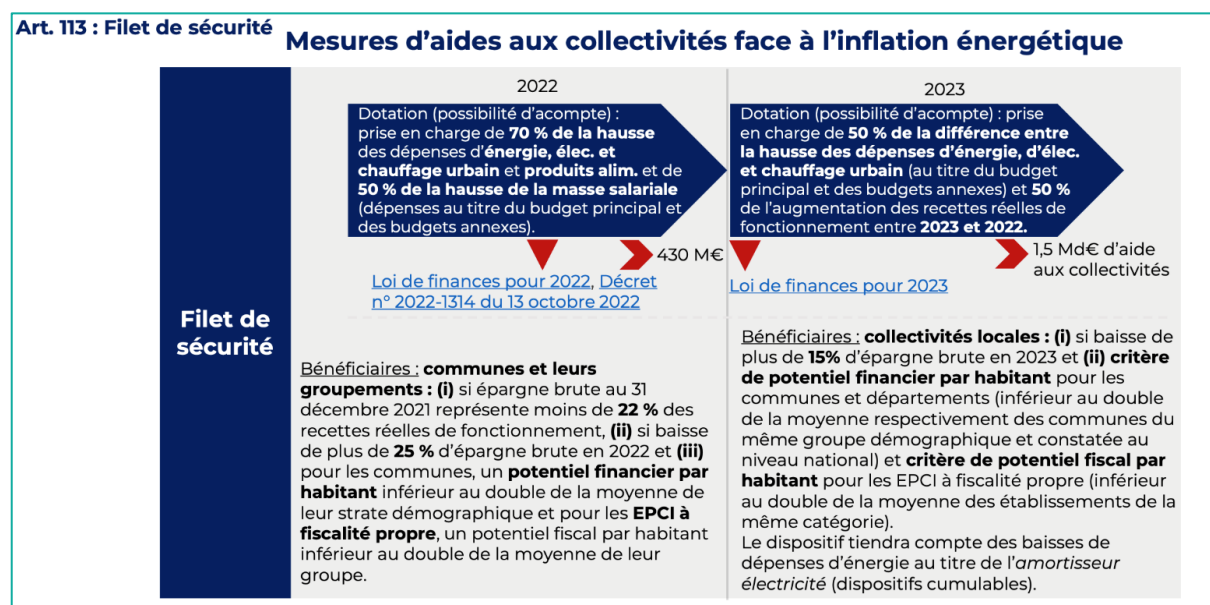
- la hausse des dépenses d'énergie, d'électricité et chauffage urbain (au titre du budget principal et des budgets annexes ainsi qu'au titre des subventions consenties aux fermiers et aux concessionnaires) entre 2022 et 2023 ;
- et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023.

Critères d'éligibilité

Le filet de sécurité au titre de 2023 bénéficiera aux collectivités territoriales dont l'épargne brute aura baissé d'au moins 15 % (contre 25 % pour celui de 2022, qui ne concernait que les communes et leurs groupements).

À l'instar du dispositif déjà en place au titre de 2022, seuls les collectivités ou groupements considérés comme les moins favorisés pourront bénéficier de la dotation. Plus précisément, seront bénéficiaires les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur, l'année de répartition, au double du potentiel fiscal par habitant moyen des établissements appartenant à la même catégorie.

Enfin, et par définition, le montant de la hausse de leurs dépenses d'énergie entre 2022 et 2023, après application de l'« amortisseur électricité » (cf. article 181) sur leurs charges d'électricité, doit dépasser de 50 % ou plus la hausse de leurs recettes de fonctionnement.



c) Soutien à l'investissement local

La loi de finances 2023 prévoit plusieurs mesures de soutien à l'investissement local.

Art. 131 : État B - création d'un « Fonds vert » en soutien des investissements de transition écologique des Collectivités

La mise en place d'un **fonds vert inédit**, doté de 2 Md€, a également été confirmée. Tel que présenté, ce fonds permettra d'accompagner la transition écologique dans, par et pour les territoires, en soutenant les projets des collectivités en matière de rénovation des bâtiments publics, de renaturation des villes ou de prévention des risques naturels (inondations, incendies, etc.)

La loi de finance 2023 entérine la création du programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » de la mission Écologie, développement et mobilité durables, dit « Fonds vert ». Il est doté de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement (et 500 millions en crédits de paiement) au sein de la mission Écologie, développement et mobilité durables ; ses crédits sont déconcentrés aux préfets.

Effectif dès le 1er janvier 2023, il doit répondre à trois types d'action : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires (rénovation des bâtiments publics...), leur adaptation au changement climatique (notamment vis-à-vis des risques naturels) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Un guide à l'intention des décideurs locaux détaillant le dispositif a été mis en ligne.

Art. 131 : État B - Subventions de 300 millions d'euros aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM)

L'article 131 réhausse les crédits du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de 300 millions d'euros afin d'apporter un soutien financier, sous forme de subventions, aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Île-de-France Mobilité bénéficie d'une enveloppe de 200 millions d'euros et les AOM en région hors Île-de-France, de 100 millions d'euros. Sont ciblées les AOM particulièrement touchées par la crise sanitaire ou qui éprouvent des difficultés à maintenir l'offre de transport en commun.

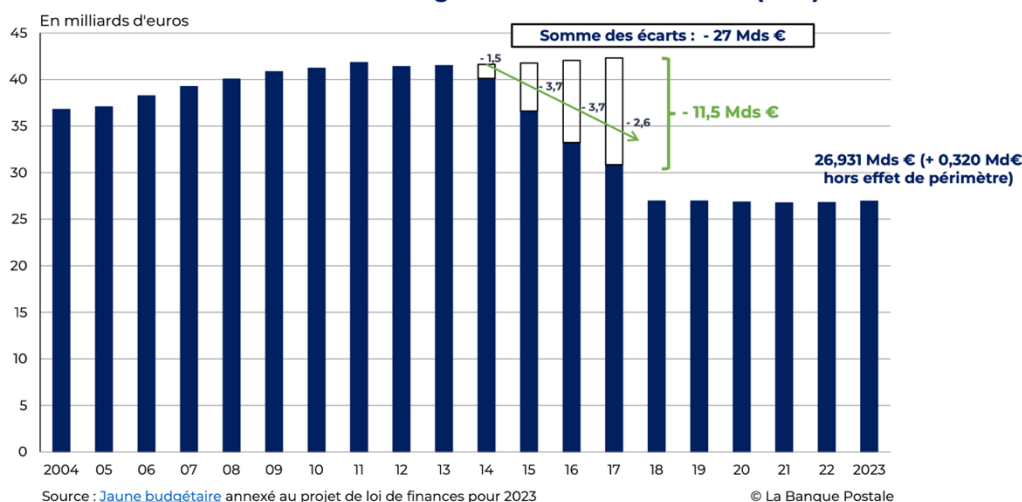
d) Dispositions concernant les dotations et la péréquation

La stabilité de l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dévolue aux EPCI a été confirmée.

Art. 109 : Montant de la dotation globale de fonctionnement fixé à 26,931 milliards d'euros en 2023 Art.

Art. 109 : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Art. 202 : Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales → élargissement et réforme de ses modalités d'attribution

- ❑ **Assouplissement des critères d'éligibilité pour la fraction « parc naturel régional »** (éligibilité des communes ayant un potentiel financier par habitant inférieur au double de la moyenne de leur strate et non plus inférieur à la moyenne)
- ❑ **Élargissement des critères d'éligibilité pour la fraction « parc national »** aux communes de parcs nationaux situées en dehors de la zone cœur
- ❑ **Minimum fixé à 3 000 €** pour toutes les attributions individuelles
 - Augmentation de l'enveloppe de 24,3 M€ à **41,6 M€** (soit +17,3 M€)

	2022	2023	Poids dans le total (2023)	Évolution 2023/2022
Natura 2000	14,8	17,3	41,6 %	+ 16,9 %
Parc national	4,0	4,8	11,5 %	+ 20,0 %
Parc naturel marin	0,5	0,7	1,7 %	+ 20,0 %
Parc naturel régional	5,0	18,8	45,2 %	+ 276,0 %
TOTAL	24,3	41,6	100,0 %	+ 71,2 %

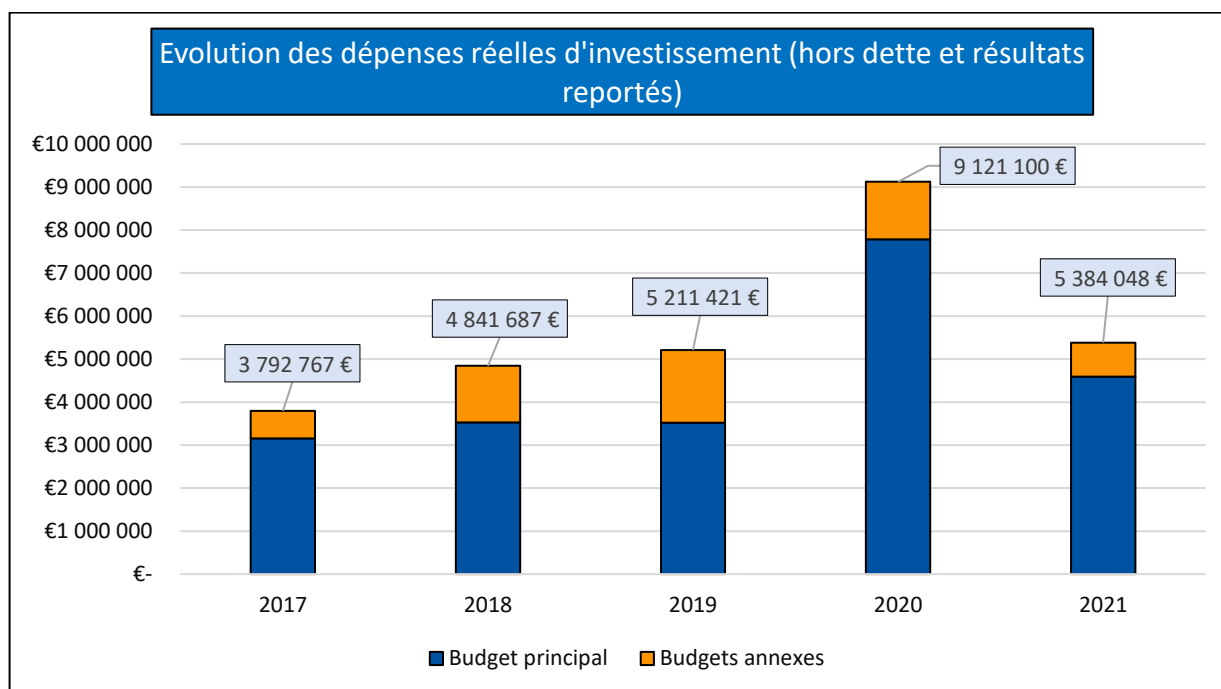
3. INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE, DES BASES FINANCIERES SAINES CONSTATEES EN 2021

Comme nous avons pu le constater lors de l'adoption des comptes administratifs 2021 du budget principal et de ses budgets annexes en juin dernier, les fondamentaux de l'EPCI demeurent particulièrement solides.

L'épargne brute et les investissements de la collectivité avaient retrouvé leur niveau d'avant-crise sanitaire.

Des investissements soutenus depuis la création de l'EPCI

L'IBTN s'est illustrée en 2021 avec un effort d'investissement hors dette important, atteignant plus de 5,38 M€, en constante progression depuis sa création en 2017 comme le montre le graphique ci-dessous. L'année 2020 fait valeur d'exception avec 5,445M€ pour le seul THD (tranche 2 & 3 soit 2019 & 2020) :

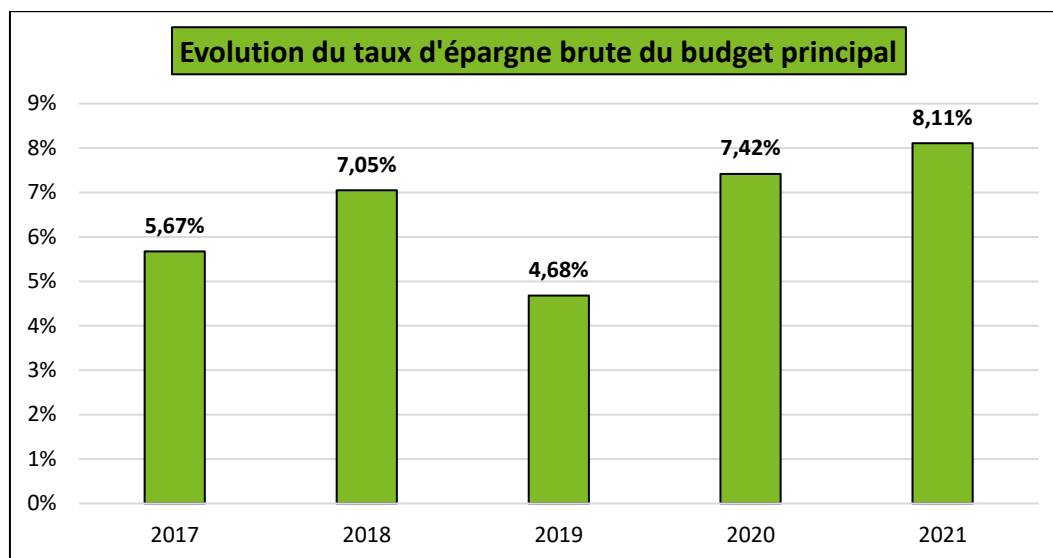


En 2021, ces dépenses d'investissement ont principalement porté sur le déploiement du très haut débit, les travaux d'entretien de la voirie ainsi que les grands projets du plan pluriannuel d'investissement en matière d'assainissement :

- Travaux d'assainissement collectif : 771K€
- Programmation des travaux de Voirie : 1M920€
- Déploiement du très haut débit sur le territoire : 2MK€
- Concession d'aménagement La Shéma pour l'espace 360° : 200 K€
- Travaux aménagement sur la zones d'activités de Malbrouck : 150 k€

Une capacité financière satisfaisante

Face à cet effort, notre épargne brute s'est révélée particulièrement solide, atteignant 2 698 K€ soit un taux d'épargne de 8,11 % en 2021, dépassant ainsi pour la première fois depuis la fusion le seuil d'alerte des 8 %.



	2017	2018	2019	2020	2021
EPARGNE DE GESTION	2 169 024 €	2 605 248 €	1 846 568 €	2 629 542 €	2 938 906 €
EPARGNE BRUTE (=épargne de gestion - intérêts de la dette)	1 908 182 €	2 365 243 €	1 607 535 €	2 406 913 €	2 698 015 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%)	5,67%	7,05%	4,68%	7,42%	8,11%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	1 205 020,00 €	948 405,00 €	1 052 677 €	1 108 800 €	1 223 484 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€) (=épargne brute-rbt capital dette)	703 162 €	1 416 838 €	554 859 €	1 298 112 €	1 474 531 €
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	7 474 777 €	9 288 384 €	10 920 707 €	16 031 568 €	16 315 667 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	3,9 ans	3,9 ans	6,8 ans	6,7 ans	6,0 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	22,22%	27,68%	31,81%	49,40%	49,04%

Selon les standards de bonne gestion, il est d'usage de considérer que le plancher de l'épargne brute doit être de 8 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce niveau atteint en 2021 place l'Intercom en position d'investisseur public fiable. Notre niveau d'épargne est lié d'une part au dynamisme soutenu des recettes, mais également à des efforts renouvelés de gestion particulièrement attentive des deniers publics depuis 2020.

C'est ainsi que notre capacité de désendettement, qui traduit l'aptitude d'IBTN à faire face au remboursement de ses emprunts, est inférieure à 6 ans en 2021, bien en deçà des 12 années à ne pas dépasser selon les standards de bonne gestion.

La situation financière de notre collectivité apparaît donc comme saine. Il semble cependant intéressant d'étendre l'analyse de cette situation à une comparaison à la moyenne nationale

Enfin, au-delà de ces éléments, il convient de rappeler que les comptes de la collectivité sont contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes. Des comptes réguliers, sincères et donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la collectivité sont le témoignage de la fiabilité de la gestion de notre collectivité.

C'est donc sur ces bases, identifiées et solides, que se prépare notre budget primitif 2023.

4. LA DETTE : UNE NOUVELLE DONNE DEPUIS FIN 2022, LA REMONTEE DES TAUX D'INTERÊTS

Le rapport d'orientation budgétaire doit comporter : « des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget » et « l'évaluation du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

En 2022, la collectivité a poursuivi la stratégie budgétaire et financière mise en place par la nouvelle gouvernance lors de sa prise de fonction en juillet 2020 :

- Investir pour l'avenir du territoire
- Maîtriser le volume de la dette et en optimiser le coût

Si la structure de la dette à fin 2022 apparaît sûre, stable et maîtrisée, l'IBTN doit faire face à une nouvelle donne : la remontée spectaculaire des taux d'emprunts courts et longs attendue pour 2023.

a) Caractéristiques de la dette actuelle, une dette stable, sûre et maîtrisée

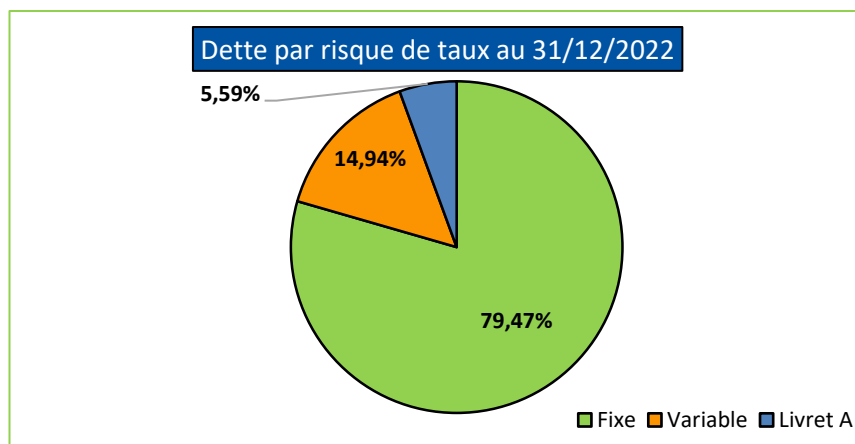
Les caractéristiques de l'évolution de la dette tous budgets entre 2017 et 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il en ressort que l'encours est resté relativement stable au cours des 3 dernières années.

Synthèse de votre dette au 31/12/22 (avec dérivés)					
Année	Capital restant dû	Evolution du taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2017	14 154 036 €	2,61%	11 ans et 9 mois	6 ans et 5 mois	82
2018	15 807 474 €	2,19%	12 ans et 11 mois	7 ans	81
2019	18 255 869 €	1,85%	12 ans et 7 mois	6 ans et 9 mois	99
2020	22 888 790 €	1,51%	15 ans et 1 mois	8 ans et 1 mois	95
2021	22 460 476 €	1,31%	14 ans et 9 mois	7 ans et 9 mois	93
2022	22 711 735 €	1,56%	14 ans et 2 mois	7 ans et 5 mois	96

Source: Finance Active

80 % de la dette est à taux fixe

Près de 80 % de l'encours détenu actuellement est à taux fixe et moins de 20% à taux variable, ce qui la rend particulièrement sûre. Il est à noter que ce seuil est en dessous de la barre des 25% d'emprunt à taux révisable recommandé pour une collectivité de notre strate, par notre prestataire Finance Active, mandaté pour conseiller la collectivité sur sa politique de gestion de la dette.

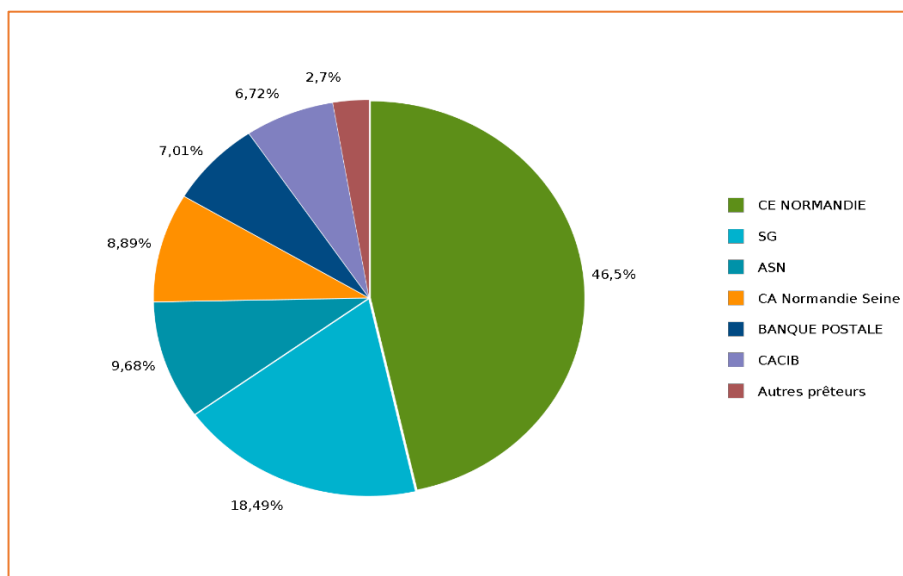


Source : Finance Active

Une diversité de prêteurs justifiée par la recherche permanente de la meilleure proposition

Un peu plus de 62 % de l'encours est détenu par des banques mutualistes, et près de la moitié par la Caisse d'Épargne. La diversité de nos prêteurs relève d'une bonne gestion justifiée par la recherche de la meilleure offre. Le choix des établissements de prêt se fait après l'éclairage de notre prestataire Finance Active à travers l'analyse des différentes propositions reçues.

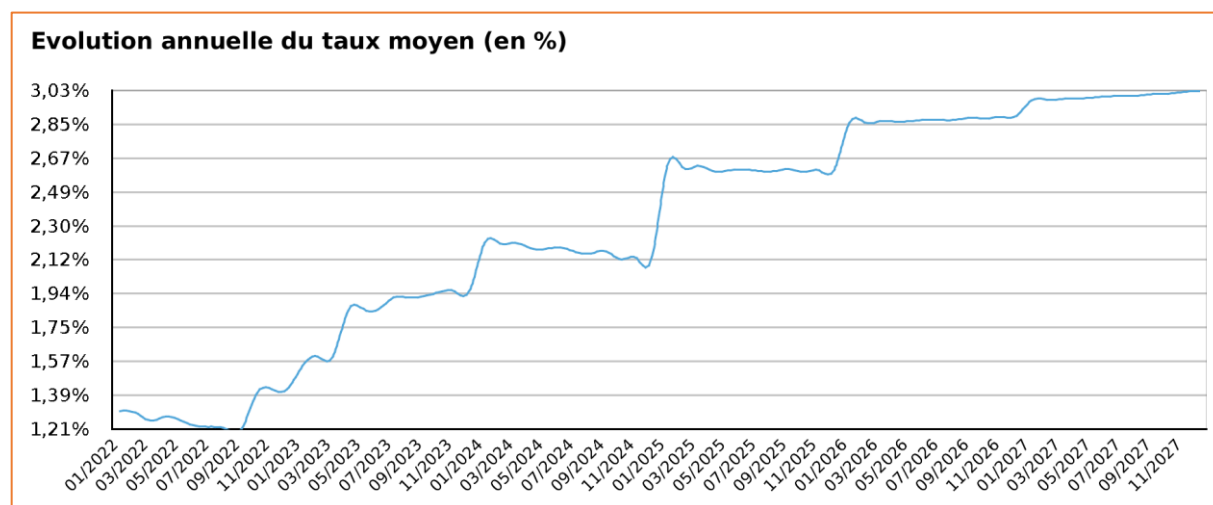
Les prêts de l'ASN (Agence de l'Eau Seine Normandie) servent à financer les travaux d'assainissement collectif à taux 0%.



Source : Finance Activ

b) Un contexte de très forte augmentation des taux depuis l'automne 2022

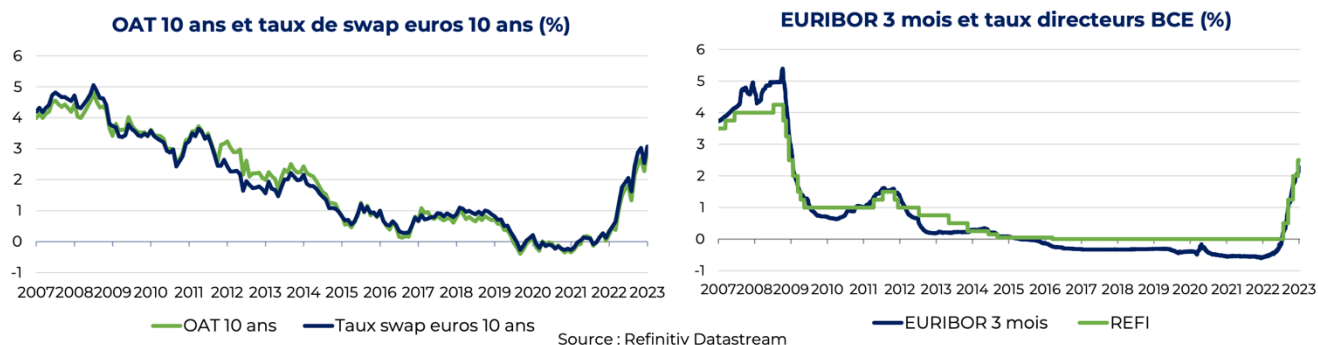
La donne a changé pour les emprunteurs qui doivent composer depuis un an avec la spectaculaire remontée des taux longs et courts.



Source : Finance Active

Le graphique ci-dessus présente l'évolution annuelle du taux moyen depuis janvier 2022, et les perspectives d'évolution jusqu'en 2027, avec les informations connues à ce jour. Il faut remonter au moins 10 ans en arrière pour retrouver un niveau de taux similaire.

Évolution des taux d'intérêt



Il ressort de ce contexte d'une part, que le coût de nos emprunts révisables en place s'en trouve affecté, mais également, que le financement des nouveaux projets de l'Intercom sera fortement impacté dans les années à venir, notamment pour le financement du nouveau centre nautique.

II. PERSPECTIVES A FIN 2022 : LE RETOUR D'UN EFFET CISEAU

En ce début d'année 2023, nous pouvons établir l'état des comptes de l'IBTN au travers de ce qu'il est convenu d'appeler « l'atterrissage » du budget 2022, qui préfigure à quelques ajustements près le compte administratif à venir.

1. UNE ANNEE MARQUEE PAR LE RETOUR DE L'EFFET CISEAU

Le compte administratif anticipé de 2022 marque le retour d'un « effet de ciseau », c'est-à-dire une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes et donc une diminution de l'autofinancement.

2022, une année marquée par la dégradation des finances collectivités locales.

Selon les prévisions de [la note de conjoncture de la Banque Postale](#), les dépenses de fonctionnement pour les EPCI à fiscalité propre, connaîtraient cette année leur plus forte croissance « depuis près de quinze ans » avec + 4,9 %. La hausse de deux postes de dépenses seraient particulièrement fortes : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui bondiraient de 11,6 % et les frais de personnel qui prendraient 4,1 % à cause des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales, comme l'augmentation du point d'indice de 3,5 % depuis le 1^{er} juillet.

Les recettes progresseraient de leur côté de 3,2 % en 2022. La taxe foncière sur les propriétés bâties, grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 3,4 % et une légère augmentation de la pression fiscale, s'accroîtrait de 5,9 %. Parallèlement, la hausse de la TVA atteindrait plus de 9 %.

L'autofinancement serait donc en repli de 4,4 %.

Finances des EPCI à fiscalité propre 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	49,2 Mds€,	+3,8%
Dépenses de fonct.	42,9 Mds€,	+4,7%
Épargne brute	6,3 Mds€,	-1,6%
Investissement**	10,6 Mds€,	+5,2%
Encours de dette	28,3 Mds€,	+0,7%

©La Banque Postale, **prévisions
arrêtées au 21 septembre 2022**

Les finances de l'IBTN ne font pas exception.

Les premières tendances de la clôture de l'exercice 2022 laissent apparaître une prévision de compte administratif anticipé tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

En €	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	33 266 968 €	34 727 405 €
Dépenses de gestion	30 568 953 €	32 693 491 €
Epargne de gestion	2 938 906 €	2 119 786 €
Taux d'épargne de gestion	8,87%	6,26%
Frais financiers	240 891 €	227 114 €
Epargne brute	2 698 015 €	1 892 672 €
Taux d'épargne brute	8,11%	5,45%
Remboursement du capital de la dette	1 223 484 €	1 340 173 €
Epargne nette	1 474 531 €	552 499 €
Taux d'épargne nette	4,43%	1,59%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	682 524 €	779 072 €
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	4 593 361 €	3 402 807 €
Emprunts réalisés	1 500 000 €	1 400 000 €
Encours avec nouveaux emprunts	16 315 667 €	16 369 604 €

Ces perspectives laissent entendre en premier lieu le **maintien d'un haut niveau de dépenses d'investissement hors dette**, qui atteignent 4,6 M€ en 2021 et 3,4 M€ en 2022

A noter le report du marché de la flotte voté au budget 2022 reporté sur 2023 pour 340 500 €.

D'autre part, les **dépenses de gestion sont en croissance de 6,7 %** soit près de + 2,124M€ dont principalement :

- dont 22 % (+ 460K€) sont liées à la hausse du coût des énergies (gaz, électricité et carburant)

- dont 35% (+ 750K€) à la revalorisation des rémunérations du personnel, aux nouvelles embauches et à la réforme du RIFSEEP, aux nouvelles embauches
- aux charges exceptionnelles (+ 502K) (24%)
- et le reste à la reprise des activités en sortie de pandémie (19%)

Malgré ce contexte d'inflation subi, nos **recettes de fonctionnement ont progressé de 4,4%**.

Le taux d'épargne brute diminue à 1 892K€ (contre 2 698K€ en 2021) mais ressort à 5,45% permettant de limiter le recours à l'emprunt à 1,5 M€ en 2022 contre 1,4 M€ en 2021.

L'épargne nette diminue de 62% (552K€ vs 1474K en 2021) limitant la capacité de financement des projets du territoire hors emprunt complémentaire.

2. LE COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPE : SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) En 2022, les recettes de fonctionnement ont progressé de 4,4 % notamment grâce à l'évolution importante des bases locatives de +3,4% et à la forte dynamique de TVA.

Les recettes de gestion du Compte Administratif Anticipé de 2022 s'élèvent à 37 418 487€ en progression de 4,4% par rapport au compte administratif 2021. Soit une recette supplémentaire de 1,48 M€ liée notamment de la bonne dynamique de la fraction de TVA (+ de 636K€).

Section de fonctionnement	2021	2022
	CA	CA Prévisionnel
TOTAL - RECETTES	35 937 383 €	37 418 487 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 356 805 €	2 393 643 €
013 - Atténuations de charges	83 057 €	221 755 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 609 €	297 441 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 117 606 €	1 027 889 €
73 - Impôts et taxes	26 334 599 €	27 145 155 €
74 - Dotations, subventions et participations	5 154 466 €	5 362 244 €
75 - Autres produits de gestion courante	179 468 €	259 701 €
76 - Produits financiers	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	327 205 €	710 659 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	70 568 €	- €

Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » le montant des recettes s'élève 1 027 889 € en légère baisse par rapport au CA 2021 du fait de la baisse de la facturation des services supports et des charges de gestion centralisées (finances, communication, bâtiments, etc) au CIAS et ce malgré la reprise

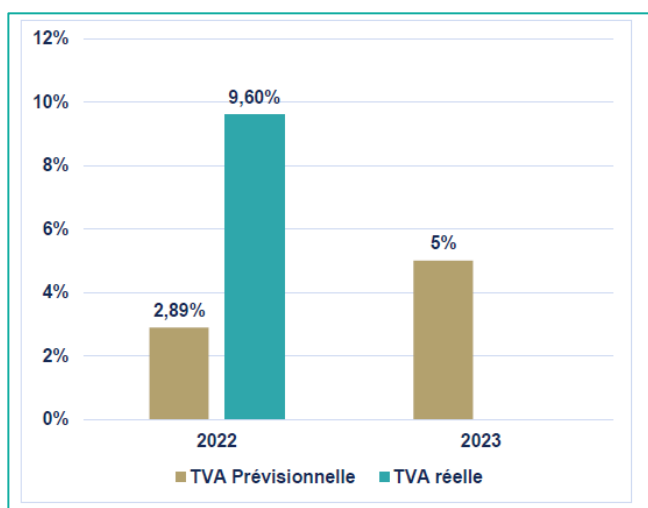
des activités normales facturées aux familles en sortie de COVID.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	Titres 2021	Titres 2022
REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	32 812,40	32 812,40
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	182 274,23	205 714,97
A CARACTERE SPORTIF	70 867,65	104 874,05
REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	308,33	0,00
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	5 278,84	6 758,00
AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	40 552,81	42 360,18
AUX AUTRES ORGANISMES	3 850,00	7 420,00
PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	52 671,70	81 706,93
PAR LES CCAS	693 014,54	496 438,48
PAR D'AUTRES REDEVABLES	27 835,39	38 010,91
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	8 140,00	11 303,17
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 117 605,89	1 027 399,09

Au chapitre 73, les recettes des « Impôts et taxes », s'élèvent à **27 145 155 €** soit **une progression de près de 4%** pour une recette supplémentaire de 810,5 K€ liée notamment :

- à une bonne dynamique de TVA (+636K€). Chapitre 7382.

Dans le cadre la prévision de TVA pour 2022 établie dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2023, les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) ont calculé les fractions de TVA qui ont été versées aux collectivités locales en octobre dernier. La prévision de TVA ajustée fait apparaître une progression anticipée d'environ +9,6% entre 2021 (TVA 2021 exécutée) et 2022 (prévision associée au PLF 2023) contre 2,89% prévue au Budget primitif 2022.



- Augmentation des impôts directs locaux du fait de la revalorisation des bases locatives

Les taxes assises sur le foncier sont des ressources dynamiques, car elles sont calculées à partir d'une valeur de base actualisée chaque année en fonction de l'inflation. Le calcul mécanique du coefficient de réévaluation prévoit une augmentation de 3,1 % de la valeur des bases entre 2021 et 2022 (+293K€)

CFE : 2 271 901€
 THRP : 974 294€
 TFB : 4 081 915€ (2022)
 TFNB : 1 305 782€
 TAFNB : 98 295€

Nature	Libellé	Titres 2021	Titres 2022
73111	Impôts directs locaux	8 950 319,00	9 243 612,00
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	2 713 770,00	2 466 763,00
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	629 283,00	658 042,00
73114	IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	359 496,00	396 864,00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	98 445,00	88 658,00
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	889 234,00	888 723,00
7323	REVERSEMENT DU PRELEVEMENT DE L'ETAT SUR LES PRODUITS	0,00	8 928,40
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMILES	5 713 862,00	5 800 956,00
7346	TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES INNONDATIONS	465 180,00	440 966,00
7382	FRACTION DE TVA	6 515 010,00	7 151 643,00
73	IMPOTS ET TAXES	26 334 599,00	27 145 155,40

Au chapitre 74, « dotations, subventions et participations », le montant de la recette s'élève à 5 362 244 € (contre 5 154 466 € au CA2021) soit une recette complémentaire (+ 208K€). S'ajoutent aux dotations de l'Etat les subventions émanant des autres collectivités financeurs, Régions, Département, autres :

- Financement de postes (Natura 2000, Manager de commerce et charges de mission coordination PVDD, chargé de mission Santé pour la mise en place du Contrat local de santé (250K€)
- Subvention aux 5 France Services du territoire, Conseiller numérique (150K€)
- Subvention de la Région Normandie : 127K€ dont projet culturel de territoire, aide pour restauration et valorisation du bocage et des haies, etc.
- Subvention du Département : 85K€ pour aide aux enseignements artistiques (30K€), Opah aides aux particuliers, Gemapi

Nature	Libellé	Titres 2021	Titres 2022
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 229 051,00	1 188 219,00
74126	DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	1 780 156,00	1 741 107,00
744	FCTVA	20 941,13	140 428,96
74718	AUTRES	282 727,52	400 203,07
7472	REGIONS	193 556,21	127 875,06
7473	DEPARTEMENTS	103 446,00	84 594,48
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP	0,00	2 890,00
74758	AUTRES GROUPEMENTS	2 520,00	
7478	AUTRES ORGANISMES	37 955,00	120 407,14
748313	DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	66 435,00	66 435,00
74833	ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET CFE)	1 175 898,00	1 200 948,00
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	255 628,00	289 137,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	6 152,10	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 154 465,96	5 362 244,71

Au chapitre 75, les « Autres produits de gestion courante » s'élèvent à 259 701€ Proviennent notamment du revenu des loyers des immeubles. L'augmentation liée à la progression des loyers du centre d'affaires et à la reprise des location des bassins de la piscine.

Nature	Libellé	Titres 2021	Titres 2022
751	REDEVANCE POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, ...	71,09	507,57
752	REVENUS DES IMMEUBLES	179 393,98	248 736,42
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2,53	10 456,69
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	179 467,60	259 700,68
7713	LIBERALITES RECUES	2 000,00	3 000,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION	847,25	0,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	3 028,51
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	41 126,00	0,00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		141 242,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	283 231,31	563 389,09
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	327 204,56	710 659,60

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels » :

- Vente de la Maison de trésorerie de Beaumont-le-Roger : 190K€
- Remboursement des charges de mobilité transférées par Bernay à l'IBTN dans le cadre du protocole transactionnel : 265 140K€
- Régularisation de titres sur compte d'attente : 85 423€

b) Des dépenses de fonctionnement en progression de 6,7 % du fait notamment de l'inflation et des évolutions réglementaires de la rémunération des agents.

Le montant des charges de gestion du compte administratif anticipé 2022 de l'IBTN s'élève à 33 844 695 € contre 31 717 972€ au CA 2021. Une hausse de 6.7% des dépenses de fonctionnement soit une charge supplémentaire de 2.124M€ liée principalement à l'inflation, à la hausse des coûts du personnel ainsi qu'aux charges exceptionnelles.

Section de fonctionnement	2021 CA	2022 CA Anticipé
TOTAL - DEPENSES	31 717 972 €	33 844 695 €
011 - Charges à caractère général	6 014 198 €	7 008 782 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 252 141 €	8 002 253 €
014 - Atténuations de produits	10 333 556 €	10 471 788 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 149 019 €	1 151 204 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 665 507 €	6 409 967 €
66 - Charges financières	230 393 €	225 843 €
67 - Charges exceptionnelles	73 158 €	574 858 €
68 - Dotations aux provisions	- €	- €

L'augmentation se fait principalement sur le chapitre 011 des « charges à caractère général », qui s'élèvent à 7 008 782 € en progression de 16.53 % par rapport au compte administratif 2021 soit une charge complémentaire de 994 584 €.

Cette augmentation est liée principalement :

- +766K€ lié à l'inflation sur le prix de l'énergie, des carburants (+ 400K€), de l'alimentation, des pièces détachées, fournitures de matières premières voirie,

de la révision inflationniste des marchés et contrats de prestation. A titre d'exemple le cout TTC au mètre carré des enduits de surface est passé de 2,65€ en 2021, à 3,25€ en 2022 ! (2,63€ en 2020)

- 285K€ cote-part du marché Déchets Ménagers pour la ville de Brionne auparavant refacturée par la ville de Brionne

L'année 2022 est marquée par une inflexion forte dans l'évolution de nos dépenses de personnel.

Au chapitre 012 le montant des charges de personnels et frais assimilés s'élève à 8 002 253 € contre 7 252 141 € au CA 2021 en progression de + 10.34%. Cette charge supplémentaire de + 750K€ provient notamment de trois raisons réglementaires :

- **La triple revalorisation du SMIC** intervenue le 1^{er} janvier 2022, le 1^{er} Mai 2022 puis le 1^{er} août 2022. En principe, le SMIC est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année. Mais le Code du travail prévoit une revalorisation mécanique du SMIC dès que l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente d'au moins 2 % depuis la précédente revalorisation du SMIC (Code du travail, art. L. 3231-5).

Après une augmentation « normale » au 1^{er} janvier 2022 de 0,9 %, le SMIC a déjà été revalorisé en raison de l'inflation au mois de mai 2022, l'évolution de l'indice des prix à la consommation ayant atteint les 2,65 % (voir notre article « SMIC 2022 : nouvelle augmentation automatique au 1^{er} mai »).

Le même mécanisme s'est produit au 1^{er} août. L'INSEE a publié le 13 juillet dernier les résultats de l'évolution de l'indice des prix à la consommation : entre mars et juin, l'inflation a progressé de 2,01 %.

Au 1^{er} janvier 2022, le taux horaire du SMIC était de 10,57 euros, soit 1603,12 euros bruts mensuels. Depuis le 1^{er} mai 2022, ce taux horaire est passé à 10,85 euros, soit 1645, 58 euros bruts mensuels. Au 1^{er} août 2022, le SMIC est réévalué à 11,07 euros de l'heure, soit 1678,95 € bruts mensuels. Ce qui représente une augmentation de 75,83 euros par mois depuis le 1^{er} janvier.

- **La revalorisation de +3,5% du point d'indice** (+123K€). Lors de la conférence salariale du mardi 28 juin 2022, le gouvernement a annoncé une augmentation de la valeur du point, précisée dans le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022.

La valeur annuelle du traitement afférant à l'indice 100 majoré est ainsi portée à 5 820,04 € au 1^{er} juillet 2022, contre 5 623,23 € précédemment. C'est en fonction de cette valeur que le traitement brut indiciaire des agents publics est calculé. La valeur du point mensuel est désormais de 4,85 (valeur arrondie au centième) contre 4,6860 auparavant.

- **Revalorisation de la catégorie B : applicable au 1^{er} septembre 2022.** Six décrets du 31 août 2022 ont officialisé la revalorisation des agents de catégorie B en début de carrière. Cette revalorisation est une dépense imprévue, qui est à prévoir dans le prévisionnel de la masse salariale au 31 décembre
- **Les effets de la réforme du RIFSEEP**

- **La création de nouveaux postes** liés à l'offre de nouveaux services ou à de nouvelles prises de compétence (2 charges de mission PVDD, 1 conseiller numérique, 1 chargé de Mission Santé, 1 chargé de mission mobilité, 1 chef de service Développement Culturel, 9 ambassadeurs du tri et 2 assistants (facturation et coordination) pour la mise en place de la tarification incitative des déchets ménagers, 1 chargé de mission mobilité, 1 chargé de mission MAEC. Ces postes sont pour partie financés par des subventions de l'Etat, AESN, Les fonds européens.

Chapitre 014 : le montant des « atténuations de produits », s'élève à 10 471 788 € contre 10 333 556 € au CA 2021 soit une augmentation de 1.34 % principalement liée au versement des attributions de compensation modifiées suite au transfert des charges des bibliothèques, à la fixation des charges transférées pour les attributions de compensation définitives concernant le transfert des aides à domicile de Bernay, à la révision des charges transférées pour l'aire d'accueil des gens du voyage et la politique de la ville.

Chapitre 65 : les « Autres charges de gestion courantes » s'élèvent à 6 409 967 € contre 6 665 507 € au CA 2021 soit une baisse de près de 256K€ liée notamment à la diminution de la subvention d'équilibre versée au budget annexe de l'Office de tourisme (-15K) et la fin du contrat de prestation de services « Déchets Ménagers » de la ville de Brionne facturé à IBTN. Le contrat de valorisation des déchets du SDOMODE s'élève à 3M1€, la subvention d'équilibre du CIAS à 2M€, les indemnités des élus (223K) sont stables. La subvention d'équilibre à la régie transport est en hausse (170K contre 80K en 2021) tout comme le montant versé aux associations (191K contre 172K en 2021)

Les autres charges de gestion courantes se décomposent ainsi :

Chapitre 66 : charges financières en légère baisse (poursuite de l'optimisation de la dette)

Chapitre 67 : les « Charges exceptionnelles » s'élèvent à 574 858€ (+ 502K€) et se décomposent de la manière suivante soit :

- Remboursement des indus Protocole transactionnel Ville de Bernay: 229 877 €
- Reversement compensation financière transport : 156 743 €
- Indemnisation Roumois-Seine suite au désengagement ZA Maison Rouge : 135K€
- Subventions OPAH et nids de frelons 45K

Chapitre 68 : pas d'admissions en valeur validée par DGPIIP pour 2022.

2. EVOLUTION DU TAUX D'EPARGNE ET DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Chapitre	2021 CA	2022 CA Prévisionnel
EPARGNE DE GESTION	2 938 906 €	2 119 785 €
EPARGNE BRUTE (Dépenses réelles - dépenses réelles)	2 698 015 €	1 892 672 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%) (=épargne brute / recettes réelles)	8,11%	5,45%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	1 223 484 €	1 340 173 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte <0€)	1 474 531 €	552 499 €
ENCOURS DE DETTE	16 315 667 €	16 736 270 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (Seuil d'alerte >12 ans)	6,0 ans	8,8 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	49,04%	48,19%

Le compte administratif anticipé IBTN de 2022 marque le retour d'un « **effet de ciseau** », c'est-à-dire une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes et donc une diminution de la capacité financière de la collectivité.

- ✓ Face à d'une **hausse subie de 6,7% des dépenses de fonctionnement** par rapport au compte administratif 2021 (soit + 2,124 M€) liée principalement à l'inflation, à la hausse des coûts du personnel et des charges exceptionnelles.
- ✓ Une **hausse de 4,4% plus modérée de nos recettes de fonctionnement** (+ 1,48M€ dont 636K€ de Fraction de TVA)
- ⇒ **D'où une épargne nette (CAF) en baisse de 62%**. L'épargne nette projetée est de 552 499K€. Le taux d'épargne brute est de 5,45 % inférieur au seuil d'alerte (<8%)
- ✓ Le niveau des **dépenses d'investissement hors dette**, est en phase avec les prévisions budgétaires qui atteignent 4,6 M€ en 2021 et 3,4 M€ en 2022.

3. LE COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPE 2022 : SECTION INVESTISSEMENT

a) Les Dépenses d'investissement en 2022

Maintien d'un haut niveau de dépenses **d'investissement hors dette et hors résultats reportés**, qui atteint 4,6 M€ en 2021 et 3,4 M€ en 2022.

Les dépenses d'investissement totales hors résultats reportés s'élèvent en 2022 à 5 063 503 € contre 6 130 454 € en 2021.

	2021 CA	2022 CA Anticipé
Section d'investissement		
TOTAL - DEPENSES	6 497 674 €	6 729 634 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	367 219 €	1 666 130 €
10 - Dotations, fonds et réserves	- €	38 992 €
13 - Subventions d'investissement	3 392 €	12 803 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 223 701 €	1 340 173 €
20 - Immobilisations incorporelles	82 040 €	277 232 €
204 - Contributions aux investissements communs des GHT	847 560 €	393 509 €
21 - Immobilisations corporelles	1 963 269 €	2 219 676 €
23 - Immobilisations en cours	24 428 €	157 888 €
27 - Autres immobilisations financières	1 668 722 €	308 038 €
Autres opérations pour compte de tiers (comptes 45)	3 732 €	17 752 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 609 €	297 441 €

Elles se décomposent ainsi :

Chap 16- Remboursement de la dette : 1 340 K€

Chap 20 – immobilisations incorporelles : 277K€ (dont 82 K€ pour le SCOT, 154 K€ pour les frais d'études (Diagnostic sur 32 ouvrages de voirie pour 40 800 €, études piscine 51 840 €, étude pour la restauration collective 35 086 €, GEMAPI 19 707 €), 39K€ pour l'achat du logiciel Finances Ciril)

204 - Subventions d'équipement versées 393 K€ (132K€ Desserte du Collège Bernay, 67K€ Fonds de concours, 116K Légumerie, 48K€ Cinéma)

Chap 21 – Immobilisations corporelles : 2 220 K€
dont achat de terrain 280 K€ (Parcelle Malouve: 121 156 €, parcelle gens du voyage 157 900 €), Achat Bâtiment MAYO et travaux pour 390 K€, travaux sur bâtiment 50 K€, 941 K€ travaux de voirie, Achat d'un tracteur, cuves, bacs, divers matériel pour 288 K€, 88K€ pour des véhicules, Matériel vidéo et informatique pour 52 K€, Mobilier et divers achats (instruments de musique, broyeur, outillage...) 111 K€

Chap 23 – Immobilisation en cours 158 K€ (Travaux GEMAPI 122 K€, 36 Travaux Bâtiments : Changement dalles de sol amiantées centre d'affaires)

Chap 27 – 308 K€ correspondant au dernier appel de fonds pour le THD

b) Les Recettes d'investissement en 2022

	2021 CA	2022 CA Prévisionnel
Section d'investissement		
TOTAL - RECETTES	4 231 543 €	5 040 516 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 172 795 €	2 141 798 €
13 - Subventions d'investissement	400 769 €	347 373 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 501 500 €	1 400 140 €
Autres opérations pour compte de tiers (comptes 45)	7 460 €	- €
<i>040 – opérations de transfert entre sections</i>	1 149 019 €	1 151 204 €

Les subventions aux divers projets s'élèvent à 347 K€
Le montant de l'emprunt est de 1 400 K€,
le FCTVA représente 316 K€ et l'autofinancement.

4. L'EXCEDENT GLOBAL S'ELEVE :

Excédent de Fonctionnement global de 3 573 304,57€

La Section de Fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 179 661,59 € pour l'exercice prévisionnel de 2022 auquel vient s'ajouter l'excédent reporté de 2021 de 2 393 642,98€

Le Déficit d'investissement global s'élève à 1 689 118,21€

Soit un Excédent cumulé global de **1 884 186,36 € en baisse par rapport à 2021** avec un excédent 2 553 280 €.

RESULTATS du CA ANTICIPE 2022

Compétences	Fonctionnement			Investissement			TOTAL GENERAL
	Dépenses	Recettes	Déficit/Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit/Excédent	Déficit/Excédent
Total de l'année	33 844 694,96	35 024 356,55	1 179 661,59	5 063 504	5 040 516	-22 988,00	1 156 673,59
Excédent/déficit antérieur			2 393 642,98			-1 666 130,21	727 512,77
RESULTAT GLOBAL			3 573 304,57			-1 689 118,21	1 884 186,36
Report de Crédits				-1 610 739,60	1 638 755	28 015,40	

CONCLUSION

L'année 2022 été impactée par les mutations économiques et sociales post-Covid, mais c'est le conflit ukrainien et la géopolitique du marché de l'énergie qui l'ont véritablement bouleversé. Les conséquences sont très nettes en termes d'inflation et de taux d'intérêt.

Le compte administratif anticipé de 2022 marque le retour d'un « effet ciseau », c'est-à-dire une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes et donc une diminution de l'autofinancement.

La capacité d'autofinancement de la collectivité a été réduite de moitié comme en attestent les premiers éléments du Compte Administratif anticipé de 2022. Ces conséquences encadrent fortement la construction du budget primitif de 2023.

Un nouveau cycle s'enclenche désormais moins favorable aux finances intercommunales qui devra veiller à rationaliser ses dépenses, recourir au levier fiscal, être plus sélectif dans ses projets d'investissement pour mettre en œuvre le projet de territoire tout en maintenant un taux d'endettement raisonnable.

III. EN 2023, DES PRIORITES A TENIR MALGRE UN TRIPLE CHOC FINANCIER

Après une année 2021 marquée par la reconstitution des marges de manœuvres financières des collectivités, 2022 s'annonce comme une année agitée selon la dernière note de conjoncture de La Banque Postale. Elle prévoit le retour d'un effet de ciseau pour l'ensemble des collectivités, à cause notamment de l'inflation. L'Intercom Bernay Terres de Normandie ne fait pas exception. L'année 2022 est marquée par une dégradation de ses finances à l'instar des autres collectivités locales.

L'inflation vient s'ajouter à d'autres chocs financiers qui, en à peine plus d'un an, constituent un véritable choc budgétaire pour l'Intercommunalité. Ces chocs sont au nombre de trois :

1. L'envolée de nos dépenses de personnel, liée à des évolutions réglementaires (revalorisation du point d'indice des agents de 3,5% depuis le 1^{er} juillet 2022, triple revalorisation du SMIC le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 1^{er} août 2022, etc.) la création de nouveaux postes pour mettre en œuvre les nouvelles compétences de la collectivité et les effets de la réforme du RIFSEEP
2. L'explosion de l'inflation, sur l'énergie, les travaux publics, l'alimentation
3. La hausse des taux d'intérêt, répercutée sur notre charge de la dette actuelle

Cette perte de capacité financière va nous contraindre à être plus sélectifs dans nos interventions et à prioriser celles qui entrent pleinement dans nos priorités. Dans le même temps, il s'agira de rechercher de nouveaux financements et de traquer les coûts superflus.

1. LES GRANDS PROJETS

En 2022, IBTN a apporté son soutien financier au projet cinématographique de Bernay. Le taux de remplissage exceptionnel du cinéma de 300 places depuis son ouverture le 23 décembre atteste du besoin d'une telle infrastructure culturelle. **Il conforte la collectivité dans sa volonté de mener une politique ambitieuse en matière d'équipement de loisirs, d'activités sportives et culturelles pour répondre au défi permanent d'attractivité résidentielle.**

Un centre aquatique ludique, attendu et fédérant tout le territoire !

Après plusieurs mois de travail de la commission « centre aquatique » l'année 2023 sera marquée par le choix du projet architectural, la sécurisation des subventions

attendues de l'État, de la Région, du Département et des autres financeurs ainsi que la participation des communes au financement des travaux par modification libre des attributions de compensation (couts des travaux et des frais financiers de l'emprunt) voté à l'unanimité en CLECT le 18 janvier 2023.

En 2023, INBTN poursuivra ses investissements entrepris depuis 2022. Le montant de l'enveloppe des fonds appelés pour cette année s'élève à 2 224 000€. Il est rappelé que le déficit de fonctionnement dudit équipement sera entièrement financé par l'intercommunalité.

Un comité de pilotage mis en place avec l'état qui permet d'avancer rapidement et de tenir les délais impartis pour une ouverture programmée de l'équipement courant 2025.

Pour rappel, l'IBTN est compétente en « construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et la piscine de Bernay est donc passée sous gestion intercommunale à la création de l'EPCI.

Cet équipement, malgré un entretien régulier, accuse son âge et atteste d'un état de vétusté avancé, amenant les services de l'État (ARS) à appeler à sa fermeture dès 2023.

Depuis une dizaine d'année, les différentes gouvernances en place réfléchissent à la mise à niveau de l'offre aquatique sur le territoire. Plusieurs études ont permis de faire avancer le projet et par une délibération de septembre 2018, le conseil communautaire de l'IBTN a acté le projet de « création d'un centre nautique ».

En 2021, l'intercom Bernay Terres de Normandie a missionné Mission H2O pour réaliser les missions suivantes : Validation des besoins, du site d'implantation et proposition d'un préprogramme d'aménagement (MOA), Assistance au choix du maître d'œuvre. Par une délibération de janvier 2022, le Conseil Communautaire a acté le préprogramme du futur centre aqua ludique de l'IBTN.

La vocation de l'équipement est avant tout **sportive, familiale, ludique adaptée aux besoins du territoire** (augmentation de la capacité d'accueil pour les activités sportives, les demandes des associations, les activités de loisirs, proposition d'équipements ludiques attractifs).

- Un projet structurant sur le territoire pour **développer son attractivité**
- Un programme d'aménagement ambitieux.
- Il s'agira de proposer :
 - Un bassin sportif couvert de 25m – 6 couloirs avec des gradins pour permettre l'organisation de manifestations sportives
 - Un bassin annexe pour les activités et les loisirs
 - Des équipements de jeux pour les plus jeunes
 - Un espace de bien-être et de détente
 - Une offre aquatique extérieure et utilisable à l'année (bassin nordique)
 - Le bâtiment se devra de répondre favorablement aux questions de **développement durable et d'économie d'énergie** pour répondre aux enjeux du défi climatique et optimiser les subventions. Le raccordement de l'équipement au réseau de chaleur mis en place par le bailleur La

Siloge est à l'étude. Il permettrait de garantir à la Siloge et au centre aquatique l'accès à énergie plus vertueuse au regard des bénéfices environnementaux et économiques.

Le bilan financier de l'opération (hors travaux d'aménagements de voirie et achat du foncier) présenté en CLECT se veut prudent :

- Un montant des travaux et autres dépenses (Études, honoraires, assurances, etc.) : 18 161 016,99 € (Hors Taxes)
- Un montant de subvention à recevoir : 5 883 386 €
Dont les Subventions sur Centre Aquatique : Région (2 933 386 €)
Département (1M€), Agence Nationale du Sport, DETR / DSIL (900K€),
et Subventions liées aux choix thermiques : Région (105K€) ADEME (210K€), État FEDER (35K€)
- Le coût de l'emprunt sur 25 ans (taux 4%) 7M3€

D'ici là, une enveloppe de 30 000€ est affectée en 2023 à **l'animation de la piscine existante**. Cet équipement structurant mais vieillissant, a besoin de vie. Celle-ci est insufflée par la dynamique équipe de maîtres-nageurs-sauveteurs, qui proposent tout au long de l'année de l'évènementiel. On peut citer la fête pour Halloween ou les aqua vacances. Le triathlon scolaire est également porté par la piscine et permet à 1 000 enfants de participer à cet évènement communautaire au mois de juin.

2023 Objectif fibre atteint !

L'investissement financier de plus de 9 millions d'euros engagé il y a plusieurs années se concrétise. Fin 2022, la plupart des habitants de l'IBTN seront éligibles à la fibre.
Pour une totale couverture du territoire au premier trimestre 2023.

Les travaux de construction du réseau de fibre optique dit THD sur la communauté de communes ont débuté dès 2016. La généralisation du déploiement à l'ensemble des communes a connu une forte accélération ces deux dernières années pour permettre d'aboutir en cette fin d'année 2023 à une couverture quasi complète du territoire. L'arrivée des quatre principaux opérateurs sur notre réseau intercommunal a permis de répondre à la forte demande de nos administrés qui basculent de plus en plus massivement vers ce nouveau réseau.

Au 1er mars 2023, les chiffres de construction du réseau sont les suivants : 34 006 logements, entreprises, sites publics, autrement appelés « prises » sont à desservir. La totalité des sites techniques desservant l'intercommunalité est construite et entrée en exploitation auprès d'Eure Normandie THD, délégataire de service public du Syndicat Eure Normandie Numérique auquel nous adhérons. En ce 1er mars, ce sont 29 734 « prises », soit un taux de couverture de 87 %, qui sont desservies par le réseau de fibres. Les 4 272 dernières prises, notamment en immeuble, seront déployées progressivement durant l'année 2023. 28 199 prises bénéficient d'une offre de service de la part des opérateurs internet très haut débit. 8 099 foyers, entreprises ou sites publics sont raccordés au réseau, tandis que 1 163 nouvelles prises sont en cours de branchement, ce qui représente environ 33% de taux de pénétration commercial.

Pour rappel, le budget pour le déploiement de la Fibre sur le territoire de l'IBTN est de 29,1 Millions d'Euros financés comme suit :

- Etat : 5,8 M€
- Région : 8,8 M€
- Département : 5,5 M€
- IBTN : 9 M€

La participation initiale de IBTN s'élève exactement à 9 009 193,58 € dont 33 % est remboursé par le syndicat Eure Normandie Numérique une fois les premières redevances du délégataire versés soit 2 973 033,88 €.

L'échéancier de remboursement arrêté est de 50 % en année 1 puis 25 % en année 2 et 3 soit :

- 1 486 516,94 € en 2023
- 743 258,47 € en 2024
- 743 258,47 € en 2025

2. MANIFESTATIONS CULTURELLES : ANIMER ET FAVORISER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Le Festival des Arts numériques, le festival gratuit affiche complet pour sa 2ème édition !

Particulièrement active dans le domaine de la culture et des sports, en 2023 l'IBTN propose une nouvelle **offre culturelle singulière, le premier Festival des arts numériques et musique électronique** revient pour une seconde édition et affiche d'ores et déjà complet pour les spectacles où une réservation est nécessaire.

Le choix de la programmation et ses têtes d'affiche, de MB14 à Nuri en passant par K. Danse n'y sont pas étrangers. La communication déployée autour de l'évènement l'année passée porte ses fruits et devrait permettre à ce festival de s'imposer comme une destination incontournable des eurois et bien au-delà !

Ce festival a pour vocation d'attirer les jeunes des métropoles normandes vers Bernay afin de leur faire découvrir le patrimoine local. Son budget global est d'environ 120 000€.

Art et culture de proximité : l'Artère, Sentiers d'art, Conte Musical, le réseau du conservatoire et des écoles de musiques

IBTN multiplie les initiatives pour rendre son territoire attractif aux jeunes, comme en témoignent son cinéma, son projet de centre nautique et bien sûr ses festivals.

En 2023, IBTN proposera un nouveau parcours d'art urbain sur la voie verte entre Bernay et Broglie. Avec l'**Artère, parcours d'art urbain en pleine nature**, IBTN a surpris autant les habitants que les touristes de passage faisant rayonner le territoire au-delà de ses frontières.

Après Broglie en 2021, Beaumontel en 2022, c'est au tour de Brionne d'accueillir cette année la nouvelle édition des **Sentiers d'Art**. Ce festival d'art éphémère a vocation à tourner sur l'ensemble du territoire pour mettre en valeur un patrimoine naturel ciblé et sublimé par une pléiade d'artistes choisis. L'installation d'une œuvre pérenne sur le site sera renouvelée, les « Cycles », œuvre pérenne réalisée par Faustine et Antonin Martineau à Beaumontel au parc Parissot ayant fortement contribué au succès de cette dernière édition. Son budget est de 50 000€

La musique se diffuse auprès du public par la poursuite en 2023 du **Conte Musical** mêlant l'écriture, la musique et le cinéma d'animation et l'accentuation des orchestres à l'école. Cette action allie la mise en résidence d'artistes avec le travail avec les habitants. Voulu comme une création artistique unique sur le territoire, elle offre des restitutions pour un millier de scolaires chaque année. Son budget est d'environ 40 000€. En 2023, Le réseau du Conservatoire et des Ecoles de Musique, fort de ses 720 élèves poursuit son action et rend la musique accessible au plus proche des habitants.

En complément de ce que propose le réseau du conservatoire et des écoles de musique, des projets multidisciplinaires seront portés par le service. Il va s'agir par exemple du projet « **Musique au château** » qui mêlera musique, théâtre et patrimoine. Il s'agit ici, d'une création. Budget prévu 5 000€

Cette année, nous allons célébrer les **60 ans de la disparition d'Edith Piaf**. A cette occasion, en partenariat avec la Ville de Bernay mais surtout avec la Halle de la Chanson de Paris, des petites formes appelées « café-chansons » seront proposées à partir de septembre et devraient se conclure par une restitution au théâtre Piaf de Bernay à la mi-octobre. Budget prévisionnel de 5 000€.

Lutter contre l'illettrisme, partager le plaisir de la lecture

La prévision budgétaire 2023 intègre la mise en place du Contrat Territoire Lecture pour **lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme** : un diagnostic sera fait (30 000€) et des actions seront commencées (5 000€).

3. ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES UNE PRIORITE !

La sécurisation et l'entretien des voiries Intercommunales, des investissements indispensables

Faute d'entretien les routes se dégradent et à trop attendre le coût de la rénovation est de plus en plus important.

En 2023, l'IBTN fait de la **sécurisation et de l'entretien des voiries intercommunales une priorité** en y consacrant une enveloppe prévisionnelle de 2,7 M€ contre 2M€ à l'accoutumée. Parmi les grands chantiers on citera, la Rue du

Château à Menneval (562K€), la Rue du Stade à Bernay (140K€), Le Clos Mollet à Harcourt (103K€), la Rue de l'Abbaye à Beaumont le Roger (83K), le Chemin de la Briquetonne à Aclou / Saint Aubin (59K€), la Rue de l'ancienne Église à Beaumesnil (50K) etc. Le budget 2023 prévoit de également la participation de l'IBTN aux dessertes départementales des collèges de Broglie.

Assainissement, un grand PPI pour l'amélioration du réseau et la maîtrise du prix de l'eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente en matière d'assainissement (collectif et non collectif) sur tout son territoire.

Ainsi, **plus de 16 000 installations d'assainissement non collectif et 16 systèmes d'assainissement collectif sur le territoire** doivent contribuer au bon traitement des eaux usées produites avant le rejet au milieu naturel.

En 2019, IBTN a présenté en Conseil Communautaire son plan pluriannuel d'investissement 2019-2029 : 23M€ Des investissements historiques pour l'amélioration du réseau d'assainissement, **pour améliorer la qualité de l'eau et contenir le prix de l'eau potable.**

L'année 2022 a été marquée par :

- L'avancement des projets déclinés dans le programme pluri annuel d'investissement (PPI). Pour rappel, le PPI est établi à 23 M€ HT. Au 31 décembre 2022, 6 M€ HT ont déjà été engagés dans des travaux d'envergure, soit 26 % du montant global d'investissement dont 2 millions pour le boulevard Dubus à Bernay.
- La réalisation de l'audit sur la gestion actuelle des infrastructures d'assainissement collectif et le lancement de la consultation relative à la passation du futur contrat de délégation de services publics pour l'ensemble des systèmes d'assainissement de l'IBTN. Ce contrat prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

Parmi les travaux planifiés pour 2023, la réalisation du Schéma Directeur emportant diagnostic et révision du zonage d'assainissement en 3 tranches ; les travaux d'aménagement et de construction de la station d'Épuration de Saint Louis Sucre ; la réhabilitation du réseau des eaux usées à Beaumont le Roger à la suite d'une mise en demeure de se conformer aux normes de rejet par la DDTN27 ; le dévoiement du réseau des eaux usée à Montreuil l'Argillé, la réhabilitation du réseau et la suppression de point de raccordement pour des raisons de sécurité, la réhabilitation de 21 poste de refoulement (600K€), etc.

La réalisation de ces projets est facilitée par les aides complémentaires de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Gouvernement à travers le Plan de relance et du Département de l'Eure.

Lutter contre le ruissellement, favoriser la prévention des inondations et l'entretien des fossés

En 2023, les études de bassins versant et le recensement des inondations sur tout le territoire seront finalisées.

Une enveloppe de travaux pour **lutter contre les inondations** (45K€) et **entretenir les fossés ruraux** (50K€) est prévue à cet effet.

Par ailleurs, IBTN investit dans de nouveaux équipements et matériel agricole pour reprendre l'entretien des fossés. 450K€ seront consacrés à l'acquisition de nouveau matériel à cet effet : faucheuses, tracteur, broyeurs à copeaux ...

Étude Aire d'accueil gens du voyage

Une enveloppe de 78K€ sera consacrée l'étude du projet **d'aménagement de la nouvelle aire des gens du voyage**. Une obligation réglementaire pour mobiliser le financement des travaux et la mise en conformité de nos installations.

L'espace 360°, un élément clé de la rationalisation bâimentaire entreprise l'an dernier.

La fin d'année 2023 sera marquée par le regroupement des services physiquement dispersés sur un seul et même site, l'Espace 360°, nouveau siège de l'IBTN. Ce regroupement fait suite à la fusion et à la volonté de **faire des économies d'échelles** en limitant les déplacements des agents et le temps perdu, les abonnements, les consommations énergétiques, en permettant de mutualiser les postes et la flotte, etc. En gagnant en productivité les agents gagneront également en confort de travail.

Cet espace comprendra une salle de conférence équipée, à destination des élus et des entreprises qui pourront la louer pour des temps forts.

Ce projet largement subventionné à hauteur 800 00 euros par l'État et de 2 millions d'euros par la Région Normandie sera la propriété de la collectivité au terme du paiements d'un loyer annuel d'environ 200K€ sous forme de crédit-bail.

La rationalisation de notre parc de bâtiments va également permettre la **vente de bâtiments administratifs**. Le Projet de budget 2023 intègre la cession de l'ancien siège à Bernay et le site administratif de Broglie. Les bâtiments administratifs de Brionne et de Beaumont le Roger seront mis en vente courant 2023.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & SOUTIEN À L'EMPLOI

Faciliter le recrutement, accompagner toute demande de création ou d'installation d'entreprise sur le territoire, permettre l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi sont autant de défis à relever pour 2023. Dans cet objectif, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a constitué une équipe de collaborateurs dédiée au développement économique.

Un état des lieux économique a d'abord été réalisé avec des partenaires privés. Ce qui a permis d'évaluer le potentiel de développement de l'Intercom et de mettre en place une stratégie économique pertinente.

Les friches commerciales et industrielles ont été recensées. Un outil SIG a été mis en place afin d'analyser et décrire l'ensemble des acquisitions et disponibilités de terrains sur les 15 Zones d'activité de l'Intercom.

Un Parc d'activité (ZAC) dynamisé

Depuis 2020, 20 Ventes de parcelles sur les zones d'activité de la collectivité ont été réalisées pour un chiffre d'affaires de près de 2 millions d'euros. Une nouvelle politique tarifaire a été mise en œuvre intégrant des critères objectifs (emplacement, visibilité, taille et nombre d'emplois créés du pétitionnaire, etc.)

La collectivité a sollicité la société KPMG afin d'apurer l'historique, actualiser les budgets annexes des ZAC et déterminer le prix de revient au mètre carré des superficies disponibles afin de les commercialiser au juste prix. Le rendu des travaux est attendu pour 2023.

En 2023 la dynamique des ventes se poursuivra ; dès le mois de mars une nouvelle, signalétique des zones sera installée pour une meilleure visibilité. Une enveloppe de 81K€ y sera consacrée. Une réservation foncière de 300K€ permettra l'acquisition de terrain limitrophes pour répondre à la demande des entreprises désireuses de s'installer sur le territoire et d'y créer de l'emploi.

Des travaux d'aménagement du **Centre d'affaires** permettront d'ouvrir de nouveaux espaces disponibles à la location. Depuis 2020, 13 entreprises se sont installées au centre d'affaires et 27 y sont domiciliées.

Pour faciliter le **recrutement des compétences et maintenir l'emploi sur le territoire**, une enveloppe de près de 30K€ sera mobilisée pour l'**animation du réseau des entreprises** : des événements pour stimuler l'esprit d'entreprendre (En aparté en juin 2023 et Entrepreneurs même pas peurs), des événements pour **valoriser la richesse et la diversité du territoire, attirer des entreprises** et mettre un gros coup de projecteur sur l'IBTN (tournée des influenceurs en septembre 2023) et des événements pour faciliter le **recrutement et maintenir les compétences** (Rendez-vous B2B du 6 avril)

Soutien à une agriculture durable et promotion des circuits courts

L'Intercom soutient le projet de **légumerie/conserverie de l'association « Les Petites l'Ouches » dans le cadre de son Plan Alimentaire de Territoire**. Après le financement de l'étude de faisabilité et l'achat du bâtiment fin 2021 par l'Intercom, l'année 2022 a été consacrée à la mise en place opérationnelle de l'atelier. Le bâtiment (ex-entreprise grossiste MAYO) qui était à l'abandon depuis de nombreuses années a nécessité des travaux de réhabilitation qui ont en partie été réalisés par les services de l'Intercom (bâtiments, voirie, espaces verts).

Les travaux intérieurs ont été réalisés durant l'été 2022. La production de conserves a pu commencer en septembre. Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire, la Région Normandie a attribué le prix « développement économique » à

l'association Les petites l'Ouches. Fin 2022, l'activité est prometteuse puisque 15 000 bocalaux ont déjà été produits. La partie légumerie va démarrer en 2023.

Cette légumerie/conserverie est **une opportunité pour développer la filière légumes et légumineuses sur le territoire et organiser les circuits courts**. L'activité est menée en entreprise et chantier d'insertion, ce qui lui confère en plus une dimension sociale très forte.

Ce projet a permis de **réhabiliter une friche industrielle** qui présente des potentiels de développement pour pouvoir implanter, à l'avenir, d'autres activités dédiées aux circuits courts (atelier de découpe, plateforme logistique, magasin...). Une enveloppe de travaux sera mobilisée pour tout nouveau projet cohérent et viable visant à accompagner la création de projets de transformation alimentaire à portée territoriale (AXE 1 du PAT). La réalisation d'une étude de marché pour l'implantation d'un atelier de découpe sur le site des Petites l'Ouches

Après le succès du Festival du goût en 2022 (586 personnes pour 9 rendez-vous dont 200 personnes lors de la fête de la gastronomie), en 2023 IBTN poursuivra sa politique de soutien aux circuits courts avec l'organisation d'un **salon professionnel de l'alimentation durable** le 3 octobre 2023, 14 h 30-18h30, à la salle des fêtes de Beaumont le Roger. Ce salon s'adresse à tous les professionnels du domaine de l'alimentation durable ou en charge de la restauration hors domicile : restauration collective, restaurants traditionnels, techniciens et responsables communaux ou institutionnels, directions des établissements, gestionnaires, intendants, élus en charge de ces thématiques.

S'y ajouteront d'autres initiatives tel que la réalisation **d'ateliers culinaires à destination des publics bénéficiaires de l'aide alimentaire** ou la poursuite des actions menées en faveur de la **remunicipalisation des cantines scolaires**. Le soutien à l'agriculture locale, la préservation de notre environnement, l'accès pour tous à une alimentation saine de qualité sont au cœur de la politique menée par IBTN

L'insertion par l'emploi au service des communes

Le chantier d'insertion constitue un tremplin pour ses bénéficiaires en vue de retrouver une activité professionnelle. C'est un dispositif conventionné par l'Etat (DDETS) et subventionné par le Conseil Départemental pour l'encadrement technique des personnes bénéficiaires du RSA.

Dans un souci d'équité territoriale, ce dernier est amené à intervenir sur l'ensemble des communes du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. **Chaque commune a la possibilité de solliciter le chantier d'insertion pour un projet à court, moyen ou long terme.**

L'ouverture du site de Bernay, le 1^{er} août 2022, a également permis d'ouvrir plus d'opportunités. En 2023 les perspectives sont nombreuses. Développer la **mise en place d'un jardin partagé pour travailler autour de l'alimentation et favoriser l'échange de pratiques** (mis en place sur le site de Brionne). Renforcer le travail sur l'optimisation pour limiter les véhicules sur la route : planification et anticipation des chantiers (lien avec l'extension sur Bernay). **Développer l'accueil des femmes et des personnes en situation de handicap**. Adhésion au projet SEVE emploi qui

consiste à modifier l'approche auprès des agents en insertion et des entreprises afin de les mettre en contact et de ce fait de pallier au manque de personnel dont certaines entreprises sont victimes, mais aussi de **mettre en lien les salariés en insertion avec la réalité de l'emploi**. Cette démarche a également comme missions de lever les préjugés liés à l'insertion et d'augmenter le nombre de retour à l'emploi durable en sortie du chantier d'insertion. Les réunions des acteurs de l'insertion ayant été initiées en début d'année 2022, il est prévu de les reconduire en 2023 afin de mettre en commun les structures de l'insertion et de mettre en place un partenariat durable.

Afin de relever le défi de l'attractivité résidentielle, **l'Office de Tourisme mobilise une enveloppe de 60K€ pour développer la notoriété du territoire** : Accueil presse en partenariat avec Eure Tourisme, le CRT, démarches auprès de la PQR (3 000€) Présence sur l'Armada, pendant les 10 jours, avec nos voisins du Roumois, Lieuvin Pays d'Auge et Pont-Audemer. Stand partagé pour limiter les coûts (1 500€) Participation au salon des CE à Caen en mars (900€) Refonte du site internet de destination (25 000€)

L'office du tourisme **vient en soutien des acteurs du territoire pour développer leur chiffre d'affaire** : Développer des journées et week-ends clé en main pour les individuels, et les groupes. Développer le tourisme de savoir-faire : après-midi visite de pépites du territoire. Accord conclu avec Quart'ouche (bière), la brûlerie de Bernay (café), Atelier Gwenn Glass (vitrail), atelier Léa Croison (céramique). Développer le tourisme d'affaires : intégrer le club Mice du CRT, proposer des journées séminaires et accompagner les prestataires à construire des offres de team building. 35 000€

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET SOLIDAIRE

Appui aux communes, garantir le développement équilibré sur le territoire et l'égalité des habitants

Appel à Projet « Fonds de Concours 2023 » : Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être institués entre l'EPCI et les communes membres. Une commission communautaire d'attribution des fonds de concours composée de 15 membres a été désignée par délibération du 23 septembre 2021. L'attribution des Fonds de concours validés par délibération du Conseil en décembre 2022 ont accompagné financièrement la réalisation de nombreux projets (réfection de préau, équipements pour les écoles, restauration du patrimoine communal, église, monument aux morts, etc...) pour un montant total de 187K€. La prévision budgétaire prévoit de lancer un **nouvel appel à candidatures des fonds de concours pour 2023 pour un montant total plafonné à 200 000 €**.

Afin **d'accompagner les communes dans leurs projets de plantation de haie** une bonification sera accordée pour tout projet de plantation : L'objectif est de mieux de préserver la biodiversité, lutter contre l'érosion des sols, faciliter l'infiltration des eaux de pluies. Cet accompagnement financier sera complété par une aide technique à la

sélection des plants, entreprises, et méthodes de plantation et d'entretien par les agents de l'IBTN.

Le CAUE27, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure, conseille les collectivités sur tous les aspects qui contribuent à la qualité du cadre de vie bâti, paysager et environnemental, de l'aménagement d'un bâtiment à la réflexion globale de développement de territoire. **Le projet de budget 2023 prévoit l'adhésion d'IBTN au CAUE27 qui permettra à toutes les communes de son territoire de bénéficier gratuitement de l'intervention du CAUE dans la limite de quatre jours d'accompagnement.** Un(e) chargé(e) de mission se déplace sur votre commune et vous accompagne sur place. Ces conseils ponctuels peuvent porter sur les documents d'urbanisme et de planification, l'appui à la mise en place de dispositifs, la revitalisation de centres-bourgs, une opération d'aménagement et de construction, l'évolution de vos bâtiments publics, la gestion du foncier, une reconversion de friche, l'aménagement d'espaces publics ou encore la circulation et les déplacements, l'accessibilité des espaces et bâtiments publics et la valorisation de votre patrimoine bâti et végétal.

Petites Villes de Demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. Le programme donne aux territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire et de simplifier l'accès aux aides de toute nature. **Un accompagnement sur-mesure aux petites centralités pour mettre en œuvre un projet de territoire global et opérationnel.**

Cinq communes du territoire Bernay Terres de Normandie ont été retenues : Beaumont-Le-Roger, Bernay, Brionne, Broglie, Mesnil-en-Ouche. Les communes de l'IBTN co-contractantes ont signé une convention d'adhésion le 21 avril 2021, et ont signé fin 2022 l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). L'ORT est une convention qui permet de définir la vision globale du territoire dont découle les différents projets des communes. Les deux axes principaux de l'ORT sont : l'habitat et le commerce. D'autres axes entrent en compte, tels que la mobilité, le patrimoine, les services publics etc.

La prévision budgétaire 2023 prévoit la reconduction de 2 postes financés en partie par l'État pour animer le dispositif :

- Chef de projet coordinateur : poste subventionné à 75%. Coordonne le projet PVD avec les 5 communes, rédige l'ORT en lien avec les communes, accompagne et redirige les communes vers les bons partenaires pour bénéficier d'un accompagnement ou d'aides financières sur des mesures thématiques ciblées en fonction du projet (transition écologique, redynamisation commerciale etc.) Nous avons différents partenaires financiers au programme tels que : la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'ADEME ou encore le CEREMA. Le département et la région sont aussi des partenaires.
- Chef de projet ingénierie : poste subventionné à 75%. Profil technique, qui permet d'aider les communes techniquement avec notamment avec les AMO etc.

Au-delà de l'apport en ressources d'ingénierie, financière ou technique, le dispositif donne accès à un réseau : le Club Petites Villes de demain, afin de faire rencontrer les différentes communes PVD, de partager son expérience et de mutualiser les bonnes pratiques.

En 2023 seront poursuivis les travaux de **révision de notre SCOT première étape avant le PLUi obligatoire en 2026.**

Le PLUi est une déclinaison du SCoT sur le plan opérationnel et s'impose à nous pour 2026. En effet, sans un PLUi en 2026, notre territoire perdra progressivement son pouvoir d'aménagement. Ce document sera en quelque sorte la feuille de route du SCoT à une échelle plus fine, pour une durée de 10 à 15 ans. Il traduit les dispositions du SCoT, par sa complémentarité et **incarnera notre vision globale et équilibrée du territoire.**

Le SCoT du Pays Risle Charentonne est en cours de révision depuis octobre 2021. L'objectif est de définir une organisation du territoire partagé sur les vingt prochaines années, en prenant en compte différentes thématiques telles que l'habitat, le développement économique, l'environnement et la mobilité, sous la dimension du développement durable.

Dans le même temps, la loi climat et résilience du 22 août 2021 incite à un objectif de réduction significative du rythme de l'artificialisation. Cette directive doit être prise en compte dans les orientations du SCoT

En 2022, le diagnostic paysager et environnemental du SCoT a identifié les zones naturelles protégées qui constituent nos réservoirs de biodiversité. Il a, ainsi, relevé des enjeux sur les ressources du territoire :

- Maintenir l'activité agricole sur le territoire et faciliter son adaptation aux effets du changement climatique.
- Favoriser une gestion économe de l'espace en limitant l'artificialisation des sols
- Limiter la pollution diffuse dans les cours d'eau.
- Limiter l'érosion des sols et les phénomènes de ruissellement, notamment avec le rôle du bocage.
- Mettre en valeur la qualité des espaces urbains, naturels et paysagers
- Réduire les consommations énergétiques et développer la production d'énergies renouvelables.

En s'appuyant sur le diagnostic, 3 grands axes ont émergé, notamment sur la valorisation d'un cadre de vie qualitatif.

Les orientations s'attachent à protéger les continuités écologiques entre la trame verte et la trame bleue, accompagner les aménagements le long des corridors et au sein des réservoirs, garantir une gestion équilibrée des ressources naturelles et une maîtrise des risques (inondations, cavités, industriels...).

Concrètement, il s'agit que maintenir et renforcer le maillage bocager existant et de planifier une autre forme d'aménagement par la densification et la renaturation de nos centre-bourgs, en créant un nouveau mode de vie.

Les actions du SCoT vont être définies en 2023 afin de donner le cap sur la stratégie d'aménagement du territoire, ceci afin de préparer l'élaboration du PLUi.

IBTN, Territoire durable 2023

L'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est engagé depuis sa création en 2017 dans plusieurs démarches de développement durable (TEPOS, Cit'ergie, PCAET, mobilité durable, projet alimentaire territorial, préservation de la biodiversité,...). Pour poursuivre son engagement et élaborer une stratégie globale et transversale de développement durable, l'Intercom s'est engagée avec la Région Normandie à devenir un « Territoire durable 2030 ».

L'engagement « Territoire durable 2030 » est constitué de plusieurs piliers obligatoires et optionnels. Pour les piliers obligatoires, il s'agit d'élaborer une démarche interne de développement durable, une stratégie trame verte et bleue, une stratégie de transition énergétique ambitieuse, une stratégie d'économie circulaire. Concernant les piliers optionnels, pour l'Intercom il s'agit d'élaborer des stratégies sur l'éducation au développement durable, la mobilité durable, l'agriculture durable, la culture (dans le cadre du dispositif Culture Lab).

IBTN, un territoire 100% énergies renouvelables en 2040

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET approuvé en décembre 2020, de s'inscrire dans cette démarche ambitieuse pour le territoire à savoir, assurer une production d'énergie renouvelable locale permettant de couvrir les besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2040. Dans ce cadre, un plan d'actions spécifiques à cet objectif a été rédigé.

La poursuite du programme Cit'ergie

L'Intercom souhaite montrer l'exemple en mettant en œuvre des actions concrètes en matière de sobriété énergétique au quotidien (régulation du chauffage, optimisation de l'éclairage, diminution des consommations d'eau,...) mais aussi, en étudiant toutes les solutions pertinentes pour réduire l'empreinte carbone et la consommation énergétique de son patrimoine et ses activités (isolation thermique, système de chauffage à partir d'énergie renouvelable, utilisation de matériaux naturels et locaux pour la construction, promotion des filières alimentaires locales respectueuses de l'environnement,...). Cette démarche est conduite dans le cadre du programme « Cit'ergie » qui est un référentiel européen de labellisation des collectivités exemplaires en matière sobriété énergétique et qui est financé par l'ADEME. Un suivi et une évaluation sont conduits chaque année, et le label réévalué tous les 4 ans.

Parmi les actions clés inscrites dans les orientations budgétaires 2023 :

- Être une collectivité exemplaire : Mise en place du Plan de Sobriété Énergétique, Rationalisation du parc bâti, regroupement au nouveau siège de l'IBTN plus performant (Espace 360), et plus généralement la construction des nouveaux bâtiments et équipements devront répondre à la norme Haute Valeur Environnementale (isolation, Panneaux photo voltaïques, chaudière à bois, etc...)
- Diminuer l'impact carbone du parc de véhicules : renouvellement partiel du parc des cars scolaires

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Préservation des « zones humides, zones utiles »

Suite à la demande de l'Etat et du Département de l'Eure, l'Intercom porte l'animation du site **Natura 2000** depuis octobre 2019. Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour protéger des habitats et des espèces dits d'intérêt communautaire, représentatifs de la biodiversité européenne. Pour cela, l'objectif est de maintenir ou de rétablir leur bon état de conservation en conciliant les activités humaines avec la protection de la biodiversité. **En 2022, la chargée de mission Natura 2000 du site « Risle, Guiel, Charentonne » a procédé au renouvellement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de plus de 60 agriculteurs.** Ces mesures incitent les exploitants à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement permettant ainsi de maintenir les prairies du site. La nouvelle campagne de recrutement sera déployée tout au long de l'année avec pour objectif de contractualiser avec 95 agriculteurs. 2023, une étude sera lancée en vue de la protection des Chiroptères ainsi que la rédaction du nouveau DOCOB. (150K€ subventionné à 100% par les fonds européens.

Une étude hydraulique des jardins aquatiques de Broglie sera menée préalable nécessaire aux travaux de restauration à venir de cette pépite touristique et environnementale du territoire

Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau et zones humides du bassin versant de la Charentonne

Le territoire est traversé par la Risle et la Charentonne. Véritables réservoirs de biodiversité, et constituant l'élément principal de la trame bleue du territoire, la préservation et la bonne gestion de ces cours d'eau sont donc essentielles. L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé en 2018 d'élaborer un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) pour la rivière Charentonne, ses affluents et les zones humides de fonds de vallées du bassin versant de la Charentonne. En 2021, le PPRE a été finalisé et validé par le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et soumis à l'instruction des services de l'État. **La prévision budgétaire 2023 prévoit la réalisation d'une seconde tranche de travaux de restauration (295K€)** qui bénéficient d'un soutien de l'Agence de l'Eau Normandie et du Département (210K€)

La préservation et la restauration des mares

L'objectif de la démarche de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est de faire émerger des actions de restauration et de préservation des mares en prenant en compte les points suivants :

- Restaurer autant que possible les 3 fonctions que peut avoir une mare : fonction paysagère, fonction écologique et fonction hydraulique.
- Restaurer ou conserver les continuités écologiques et hydrauliques entre les mares : L'objectif est de prioriser la restauration des mares appartenant à un

réseau de mares et d'assurer ainsi, d'une part, les déplacements de la faune et de la flore inféodées à ces milieux et, d'autre part, une bonne gestion des eaux superficielles sur les bassins versants (zone d'expansion de crue, lutte contre les ruissellements)

- Proposer des mesures de gestion et de protection des mares restaurées.
- Sensibiliser et communiquer sur l'intérêt écologique, hydrologique et paysager des mares.

En 2021, l'Intercom a restauré 9 mares sur la commune de Mesnil-en-Ouche. Pour poursuivre le programme de restauration des mares sur le territoire, **une étude de définition des travaux à réaliser sur 36 autres mares a démarré en 2021 pour des travaux commencés en 2022 à finaliser en 2023. La prévision budgétaire pour cette 2^{ème} tranche de travaux est de 75K€.**

En 2023, IBTN souhaite **poursuivre ses animations en éducation à l'environnement et développement durable** : animations grand public, chantiers jeunes bénévoles, mise en place d'AET. Inspirées des aires marines éducatives, **les aires terrestres éducatives** confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et éco citoyen.

En 2023, IBTN poursuivra ses actions en faveur de la **protection des insectes pollinisateurs** (entretiens des ruchers regroupés sur le site du CRIL) et son plan d'aide à la **plantation de haies** véritables îlot de biodiversité.

Le changement des pratiques dans la gestion des espaces verts.

Depuis 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie est interdite. C'est pourquoi l'IBTN travaille au changement de ses pratiques afin d'assurer un entretien des espaces verts qui combine préservation de la biodiversité et aménagement paysager. La prévision budgétaire 2023 prévoit la réalisation d'un **Plan de gestion différencié espaces verts » afin d'assurer un entretien adapté à chacun des espaces** ainsi que l'acquisition d'équipements (tracteur, porte benne, broyeur tunisien) afin de limiter le désherbage.

Élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'Etat, etc....). L'animation du SAGE était portée par le Département de l'Eure jusqu'en 2016. L'Intercom Bernay Terres de Normandie de par sa position centrale dans le bassin versant de la Risle et par sa surface importante également sur le bassin a repris l'animation depuis 2020. **La nouvelle Commission Locale de l'Eau a acté le lancement d'une étude d'élaboration d'un nouveau SAGE qui sera réalisée sur deux années (100K€ subventionné à 90% par AESN)**

2022, Repenser la mobilité sur tout le territoire !

Mobilité : bus extension Bus Bernay à Menneval, Rezo pouce, étude en cours avec les interco voisines, piste cyclable et surtout mobilité au service des entreprises et de leurs employés, qui nous permettra de lever le prélèvement mobilité

Par délibération du 23 mars 2021, le Conseil communautaire a validé la prise de la compétence mobilité par l'IBTN à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'année 2022 a permis de faire le diagnostic des besoins du territoire et identifier les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire. Afin de favoriser la mobilité durable, le projet de budget 2023 prévoit notamment :

- **L'extension du transport en commun avec l'IBUS qui dessert Bernay et Menneval.**
- La mise en place d'un **Plan de mobilité simplifié** co-construit avec les intercommunalités voisines pour plus d'efficacité : L'agglomération Seine Eure/ La communauté de communes Roumois Seine, la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge. La participation d'IBTN s'élève à 36K€.
- Un **Schéma directeur cyclable** pour accompagner le développement des mobilités douces et décarbonées (40K€).
- La **construction des premiers abris vélo** sécurisés pour encourager les déplacements à vélo moins coûteux et moins polluants au conservatoire de Musique)
- La poursuite des **actions en faveur de la mobilité pour tous** (Formations « savoir rouler à vélo, action « mobi à l'école » ; ainsi que la mise en place d'une plateforme de mobilité, le prêt de véhicule, l'accompagnement mobilité des seniors, les ateliers de réparation vélo et voiture dispensés par le biais de sa convention avec l'association Access à Bernay.
- **3 nouveaux cars scolaires** pour la sécurité et le confort des enfants, l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs (490K€)

Déchets ménagers dernière ligne droite avant la tarification incitative et le tri à la source des bio déchets

Par délibération, le Conseil communautaire a opté pour la mise en place de la tarification incitative à compter du 1^{er} janvier 2014, un projet ambitieux qui permettra de diminuer drastiquement le tonnage des ordures ménagères. La taxe sera calculée sur les usages des foyers mesurés tout au long de l'année 2023.

En 2023, le projet de budget prévoit **l'acquisition des matériels et équipements de la tarification incitative** (Bacs de tri, Bacs d'ordure ménagères pucés pour la moitié des foyers soit 7000 pièces, conteneurs enterrés à badge, etc.). Des investissements se montant à plus de 378K€ financés pour partie par l'ADEME et la région (103K). Le projet de budget prévoit également la poursuite des contrats des ambassadeurs du tri qui seront chargés de les installer, ainsi que le financement d'une étude pour le tri à la source des bio déchets.

En 2023, un budget annexe sera créé pour le service en charge des déchets Ménagers.

Développer l'achat public responsable

La collectivité poursuit, depuis plusieurs années, une politique d'achats responsables, aujourd'hui renforcée par la volonté des nouveaux élus et une démarche structurée autour du référentiel ISO. Début d'année 2022, Bernay Terres de Normandie a obtenu le label « Relations fournisseurs et achats responsables ». Les marchés lancés au cours de l'exercice 2023 devront respecter le cahier des charges du Label et répondre aux critères :

Pour plus de cohésion sociale et de solidarité entre territoire et entre générations

Services publics, IBTN investit dans ses propres outils et offre de nouveaux services

Des Services de proximité ! Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... **Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien à moins de 30 minutes de son domicile.** Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services **de l'État ou de partenaires de l'État** : La Direction générale des finances publiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, La poste, Pôle emploi, La Caisse nationale des allocation familiales, l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite, la Mutualité sociale agricole (MSA).

Avec l'accélération de la dématérialisation des procédures et le déploiement des services publics numériques, certaines personnes peuvent se sentir démunies pour s'approprier et profiter de ces nouveaux outils.

Aider l'utilisateur à manipuler les outils de l'e-administration pour accéder aux services souhaités sans que la procédure dématérialisée soit un obstacle constitue un enjeu prégnant pour le territoire. Pour cela, différentes actions ont été engagées et doivent se poursuivre pour d'une part, accompagner les personnes qui ont besoin d'aide sur ces nouveaux usages et d'autre part, inscrire le territoire dans cette dimension numérique pour profiter des nouveaux services.

En avril 2022, un France services a été ouvert à Bernay, en plus des France Services déjà existants sur le territoire.

En 2022, les Frances Services de l'IBTN ont traité 13 039 demandes d'informations réparties ainsi :

- France services de la Trinité de Réville : 3 384 demandes
- France services de Beaumont le Roger : 2 311 demandes
- France services de Mesnil en ouche : 1 459 demandes
- France services de Brionne : 3 249 demandes
- France services Bernay : 2 636 demandes

NB : à ces données Frances Services s'ajoutent les données des accueils IBTN qui permettent de répondre aux habitants et/ou de les orienter vers les services compétents (Nombre d'appels reçus : 12 784, Nombre de visites : 3 912)

En 2023, IBTN poursuivra cette offre fort appréciée sur tout le territoire.

Le **Conseil Numérique** permettra l'accompagnement numérique des usagers.

Faciliter l'accès aux soins

La prévision budgétaire 2023 prévoit le déploiement des actions du **Contrat Local de Santé** signé en 2022. **Ainsi que l'acquisition d'une cabine de téléconsultation ophtalmologique.** La cabine Doctovue permettra à l'ophtalmologue la réalisation de l'examen clinique et la pose du diagnostic dans des conditions identiques à celles de son cabinet. L'investissement pour la collectivité est de 199K€ financé en partie par l'Etat et le Département (135K)

Pour un habitat durable, enjeux de cadre de vie et de pouvoir d'achat !

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé d'élaborer son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour définir sa politique intercommunale de l'habitat et tendre vers l'objectif global d'un développement équilibré de l'habitat sur son territoire. Cette démarche s'articule avec le PCAET approuvé en 2020, l'OPAH en cours et plus récemment, le démarrage de la réactualisation du SCOT. En juillet 2021, le PLH a été suspendu après la validation des deux premières phases, à savoir le diagnostic du territoire et les orientations stratégiques pour permettre l'avancée de la révision du SCOT, document supra au PLH. L'ensemble de l'année 2022 a été consacrée à la procédure de révision du SCOT. La poursuite du PLH dans sa phase 3 d'élaboration du plan d'actions est prévue pour le printemps 2023.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'élaboration du diagnostic du *PCAET* a montré qu'en 2015, on recense près de 30 000 logements sur le territoire. La majorité de ces logements sont des maisons individuelles en propriété. Le parc de logements connaît un faible rythme de construction par an. Il est plutôt ancien avec près d'un quart des logements construits avant 1919 ce **qui entraîne des surconsommations énergétiques et des situations de précarité énergétique.**

Une OPAH a été mise en place à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal pour une durée de 5 ans (2021-2026). La convention d'opération a été signée avec l'ensemble des partenaires le 23 septembre 2021. L'opérateur attributaire du marché de suivi animation de l'OPAH est SOLIHA NORMANDIE SEINE. Les objectifs de cette OPAH sont la réhabilitation de 460 logements sur 5 ans (410 propriétaires occupants et 50 propriétaires bailleurs) et les enjeux sont :

- Moderniser un parc existant pour tendre vers des logements plus économes et décents tout en préservant la qualité patrimoniale et architecturale,
- Créer une offre de logement adaptée pour appuyer les parcours résidentiels,
- Résorber un habitat dégradé vacant dans les cœurs de bourgs pour améliorer l'attractivité résidentielle.

Les résultats de la 1^{ère} année d'opération montrent l'enregistrement de 113 dossiers éligibles au dispositif OPAH (dont 5 dossiers de lutte contre l'habitat indigne) répartis sur 42 communes du territoire.

Les espaces conseil FAIRE (anciennement les Espaces Info Energie) deviennent les espaces France Rénov'

La Région Normandie a été mandatée par les services de l'Etat pour mettre en œuvre le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE). L'objectif est de rassembler tous les acteurs de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables pour rendre lisible leur offre de services.

La Région a passé plusieurs marchés pour attribuer par département un opérateur. L'opérateur désigné dans le Département de l'Eure est SOLIHA NORMANDIE SEINE. Une convention a été passée entre l'Intercom et l'espace conseil de SOLIHA pour l'animation des espaces France Rénov' pour l'année 2021 puis un avenant l'a complété pour l'animation des années 2022 et 2023.

Les conseillers des espaces France Rénov' assurent 5 permanences physiques par mois sur le territoire en plus de la permanence téléphonique.

Il existe 3 types d'accompagnement dans le dispositif France Rénov'. Le rapport d'activités 2022 montre les résultats suivants :

- **Esquisse du projet** : écoute, conseil, sensibilisation et présentation des aides
 - 248 bénéficiaires renseignés soit 21 rendez-vous en moyenne par mois (durée moyenne : 15 minutes)
- **Conception du projet** : analyse du besoin, estimation des travaux, présentation des aides existantes, réalisation d'audits énergétiques et ébauche de différents scénarii
 - 213 projets engagés soit 18 conseils par mois
 - 113 personnes renseignés sur les 55 permanences physiques
- **Accompagnement à la réalisation du projet** : visite à domicile et évaluation énergétique, définition du plan de financement et du programme travaux
 - 24 projets accompagnés
 - 1,5 journées en moyenne consacrée à chaque porteur de projet
 - 36 audits énergétiques accompagnés

Rationalisation à tous les étages

En 2023 avec la mise en place du budget annexe de la collecte des déchets ménagers, l'inventaire du patrimoine, la mise en place des budgets des ZAC, la mise en place d'un règlement intérieur des procédures comptables, de nouveaux outils informatiques de contrôle de gestion, la direction des finances renforce ses outils pour une gestion toujours plus rigoureuse.

IV. ORIENTATIONS PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2023- 2027 : 3 SCÉNARIOS

1. SCENARIO 1 : « L'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU » N'EST PAS UNE OPTION RETENUE PAR L'EXECUTIF

Un exercice de prospective financière commence généralement par un scénario au fil de l'eau, construit dans l'hypothèse d'une absence de mesure volontariste de maîtrise des dépenses et de régulation des recettes. Pour bâtir une prospective au fil de l'eau, les inflexions inévitables doivent être identifiées. Comme cela a été annoncé au début du présent rapport, nous subissons un triple choc exogène.

- Inflation des prix
- Inflation de la masse salariale
- Remontée des taux d'intérêts

	PROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL 2023-2027				SCENARIO AU FIL DE L'EAU				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	CA ANTICIPE				BUDGET PRINCIPAL IBTN PROSPECTIVE 2023-2027				
EPARGNE DE GESTION	1 846 568 €	2 629 542 €	2 938 906 €	2 119 785 €	2 129 640 €	1 849 268 €	2 024 776 €	2 267 330 €	2 549 908 €
EPARGNE BRUTE (=épargne de gestion - intérêts de la dette)	1 607 535 €	2 406 913 €	2 698 015 €	1 892 672 €	1 789 640 €	1 439 532 €	1 364 742 €	1 403 747 €	1 566 668 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%) (=épargne brute/recettes réelles)	4,68%	7,42%	8,11%	5,45%	5,91%	4,77%	4,48%	4,53%	4,98%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	1 052 677 €	1 108 800 €	1 223 484 €	1 340 173 €	1 404 145 €	1 457 231 €	1 565 689 €	1 713 248 €	1 729 651 €
EPARGNE NETTE	554 859 €	1 298 112 €	1 474 531 €	552 499 €	-105 533 €	-508 727 €	-691 975 €	-800 529 €	-654 011 €
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	10 920 707 €	16 031 568 €	16 315 667 €	16 736 270 €	17 655 554 €	23 687 868 €	28 455 913 €	30 929 968 €	30 539 547 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	6,8 ans	6,7 ans	6,0 ans	8,8 ans	9,9 ans	16,5 ans	20,9 ans	22,0 ans	19,5 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	31,81%	49,40%	49,04%	48,19%	58,35%	78,42%	93,40%	99,89%	97,02%

a) Le triple choc financier de 2022 : tendances structurelles

1. La dynamique de la masse salariale : +520K€ en année1 et +2,5% les années suivantes

Comme cela a été précisé plus haut, l'année 2023 sera marquée par les conséquences de différentes mesures d'augmentation des rémunérations, notamment la revalorisation du point d'indice mi 2022, la revalorisation du SMIC, la refonte des grilles de catégorie B.

En conséquence, l'année 2023 sera particulièrement impactée par ces hausses, du fait de l'inscription des dépenses en année pleine. En conséquence, une augmentation très significative du chapitre 012 +520K€ (Budget principal, hors agents des budgets annexes) est anticipée au budget primitif 2023.

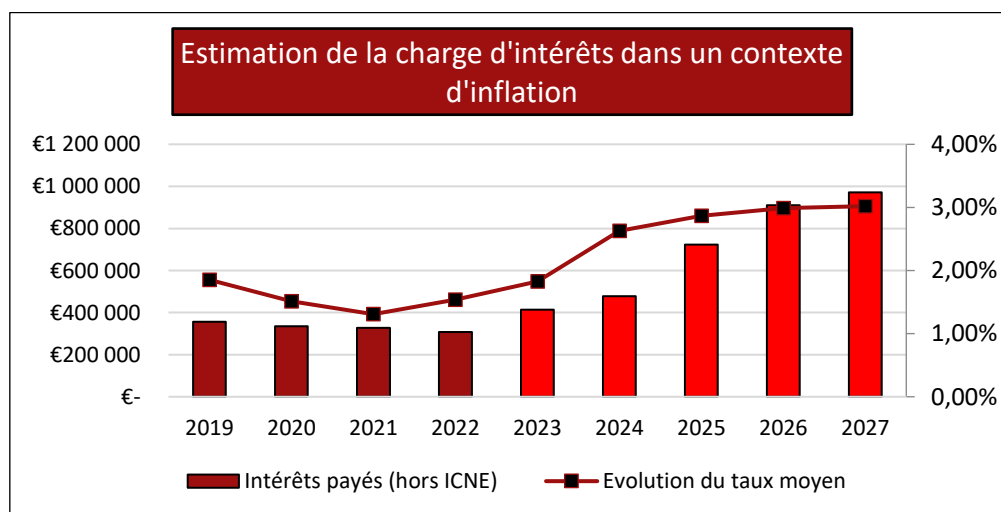
Pour les années suivantes, une hausse de 2,5 % par an est prévue, qui devra naturellement être réexaminée en fonction du contexte qui sera connu d'ici là.

2. La dynamique de l'inflation : +1M€ en 2023, +2,5% les années suivantes.

L'impact de l'inflation sur le budget 2023 est estimé, hors mesure sur les salaires, à près de 1M€ sur nos dépenses de fonctionnement : emballement des prix de l'énergie et des travaux publics, qui sont partiellement liés, forte poussée des coûts du bâtiment et de l'alimentation. L'effet cliquet est probable sur les années suivantes.

L'impact de la hausse des taux d'intérêt liés aux emprunts nouveaux souscrits sur la période de la prospective.

IBTN Budget Principal et Budgets annexes des ZAC : + 93,5 k€ /an en moyenne
Assainissements : + 32,6 k€ /an en moyenne



3.

Dans le cadre du scénario « au fil de l'eau », il faut souligner la part croissante des

Cette évolution n'est pas tant liée à la croissance de l'encours de la dette, qu'à celle de la hausse significative des taux d'intérêts que nous constatons aujourd'hui. En effet, si l'impact de cette hausse est modeste sur la dette ancienne (dont 80 % est à taux

fixe), il l'est beaucoup plus sur la dette nouvelle, qui, elle, subira de plein fouet la hausse des taux.

Évolution des taux d'intérêt

Après une longue période de taux courts particulièrement faibles, les taux d'intérêts en Zone Euro ont augmenté significativement courant 2022 sous l'impact de la hausse des prix de l'énergie. Cette hausse a poussé la Banque centrale européenne (BCE) à resserrer sa politique monétaire quatre fois l'an dernier. La BCE a ainsi porté son principal taux de refinancement (REFI) de 0,00 % à 2,50 %. En conséquence, l'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable, est passé en territoire positif et se rapproche de 2,30 % début 2023. Les taux longs ont poursuivi leur remontée sous les effets cumulés de la croissance (PIB) depuis 2021 et de la reprise de l'inflation. Le taux de swap EUR à 10 ans s'établit ainsi désormais entre 2,50 % et 3,00 %.

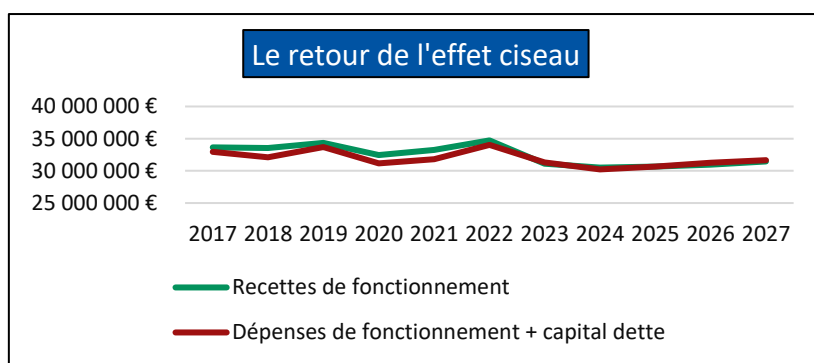
Prévisions budgétaires : des estimations prudentes pour 2023 et au-delà

La récente remontée des taux modifie l'exercice de prévisions pour les collectivités, avec un coût des nouveaux emprunts supérieurs à celui des années antérieures.

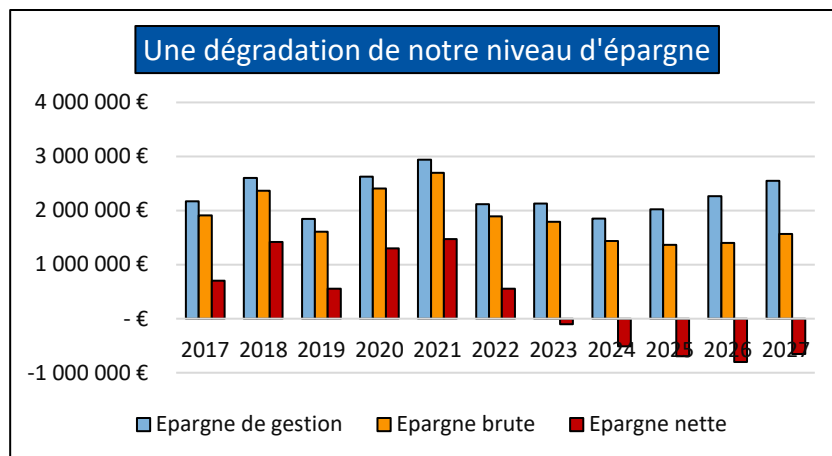
Aussi, les collectivités pourront, par prudence, calculer les échéances de leurs nouveaux emprunts entre 3 et 4 %.

b) Des résultats préoccupants : un effet de ciseau dès 2023.

Compte tenu de ces principaux éléments, la prospective au fil de l'eau, c'est-à-dire sans ajustement ou mesures d'adaptation, révèle des tendances préoccupantes. Les graphiques qui suivent en témoignent :

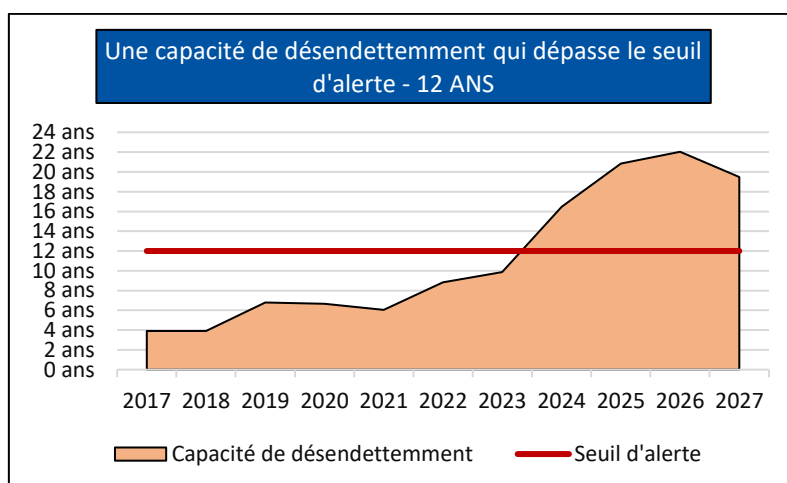


1. Nous ferons face dès 2023 à un effet de ciseau majeur, entre des recettes stagnantes jusqu'en 2024 et une dynamique de dépenses qui ne devrait guère s'atténuer avant cette date. Cet effet pourrait cesser ensuite, mais à partir d'une situation trop dégradée pour redresser nos capacités financières.



Par ailleurs, **l'épargne brute**, qui constitue l'autofinancement de nos investissements avant remboursement de la dette, s'effondrerait de moitié entre 2021 et 2024-2025.

L'épargne nette serait ne cesserait d'être négative dès 2023 (-105K€) ne permettant plus le remboursement du capital de la dette annuel.



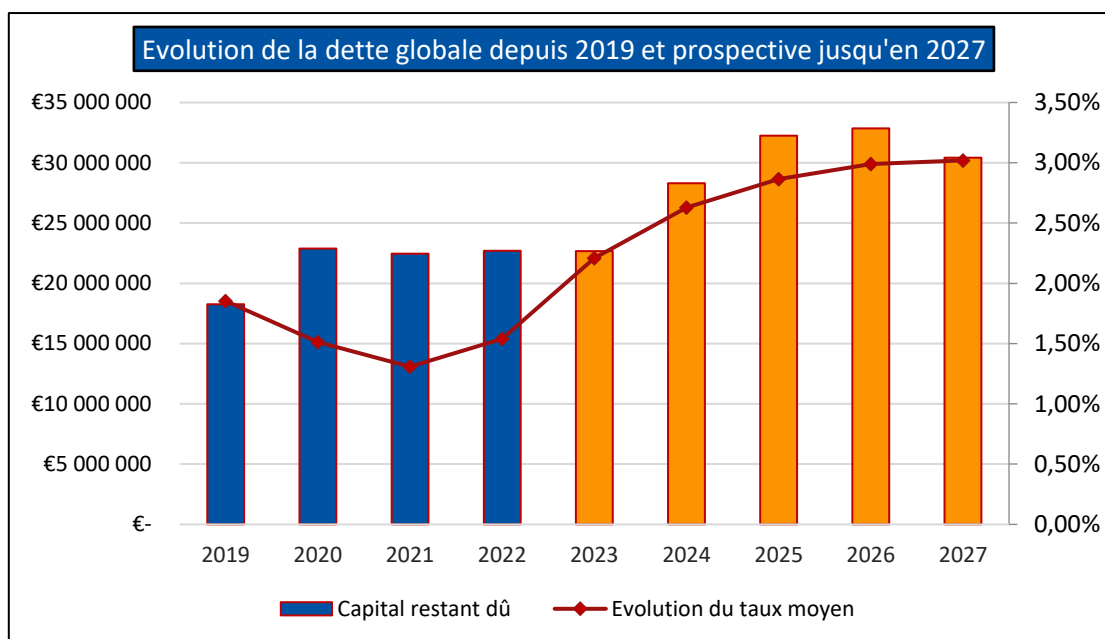
2. Une capacité de désendettement qui devrait franchir le seuil d'alerte (12 ans) au cours de l'année 2024

Au-delà des projets d'investissement en cours, IBTN devra par des projets nouveaux, poursuivre ses efforts d'investissement pour le territoire et l'exercice de ses compétences (voirie, entretien de la flotte et des bâtiments, autres). En moyenne 4M€ chaque année y sont consacrés.

Les graphiques suivants présentent les perspectives d'évolution du niveau de la dette jusqu'en 2027 en intégrant le financement du projet phare du mandat. Ainsi, la dette devrait approcher les 31 millions d'euros en 2026, lorsque la totalité des emprunts seront rentrés en amortissement, pour diminuer ensuite.

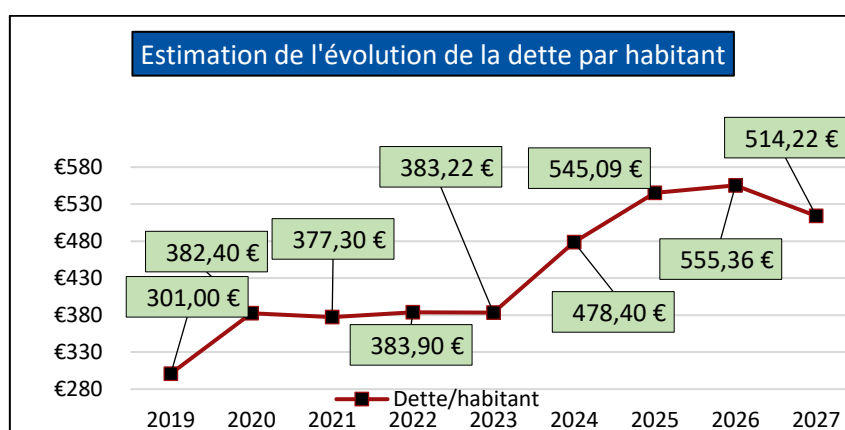
Entre temps, une trentaine d'emprunts encore en cours actuellement seront remboursés d'ici la fin 2027.

L'évolution du coût de la dette (prévisionnel à ce stade), reste fortement corrélée à l'évolution de la situation économique et la politique de la Banque Centrale Européenne.



Une dette globale par habitant qui attendra un pic en 2026

Le graphique suivant montre l'évolution de la dette globale par habitant, c'est-à-dire la dette du budget principal et de l'assainissement collectif. Tout comme les autres indicateurs, elle augmente mécaniquement jusqu'en 2026 pour diminuer ensuite. Les projections à partir de 2023 ont été réalisées sur la base de la population DGF de 2022.



Conclusion : Il apparaît que cette prospective au fil de l'eau ne peut être retenue comme un objectif de construction des exercices budgétaires à venir. Nous devons conserver notre capacité à agir.

Nous nous préparons sans attendre à l'effet ciseau déjà engagé, pour en amoindrir les effets. Notre objectif est de préserver des marges de manœuvre suffisantes, d'une part

pour faire face à l'augmentation des dépenses structurellement inflationnistes, et d'autre part pour poursuivre nos investissements, à commencer par ceux qui sont orientés vers les équipements dont nous avons directement la charge : voirie, assainissement, équipements sportifs, transport etc.

Le retournement très rapide de nos capacités financières supposera, pour la construction du budget 2023 et des budgets ultérieurs, une démarche très rigoureuse. Tous les leviers d'ajustement, en dépenses comme en recettes, devront être recherchés. Notre niveau d'investissement sera adapté en fonction de notre capacité financière.

2. SCENARIOS 2 & 3 POUR CONSERVER NOTRE CAPACITÉ A AGIR !

Pour éviter une dégradation dangereuse de notre situation financière et conserver notre capacité à agir, les simulations effectuées indiquent qu'il convient :

- De rationaliser nos coûts, réduire nos dépenses de fonctionnement pour se concentrer sur nos compétences , optimiser le cout de la dette.
- Plafonner le montant des investissement annuels à 3/4M€ (hors Centre Aquatique)
- Rechercher de nouveaux financements (Fonds vert d'accélération, Dotation mobilités, etc.)
- Recourir au levier fiscal : ficalité directe (CFE, THRS, TFB, TFNB) et / ou fiscalité indirecte (Versement Mobilité, Taxe sur les friches commerciales, sur les logements vacants, etc.)

A ce prix, nous pourrons conserver notre capacité à agir tout en maintenant des capacités financières acceptables et nous garderons tout notre crédit auprès des banques pour financer notre Projet de Territoire.

Pour restaurer la capacité financière de la collectivité à hauteur de 1.4 M€ pour financer 1/3 des projets d'investissement de la collectivité. Conforme aux standards de bonne gestion.

L'objectif est de restaurer la capacité financière de la collectivité à hauteur de 1.2M€ pour financer 1/3 des projets d'investissement de la collectivité. Le reste étant financé par l'emprunt ainsi que les dotation et subventions, selon les bonnes pratiques de gestion.

Après délibération en bureau communautaire et consultation de la Commission des Finances, l'exécutif propose 2 scénarios deux méthodes pour atteindre son objectif.

PROSPECTIVE 2023-2027 - SCENARIO 2 & 3 - + 10% DE FISCALITE & RATIONALISATION BUDGETAIRE ou + 15% DE FISCALITE DIRECTE

2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027

CA ANTICIPE

BUDGET PRINCIPAL IBTN PROSPECTIVE 2023-2027

EPARGNE DE GESTION	1 846 568 €	2 629 542 €	2 938 906 €	2 119 785 €	3 570 618 €	3 524 038 €	3 969 260 €	4 522 868 €	5 164 072 €
EPARGNE BRUTE (=épargne de gestion - intérêts de la dette)	1 607 535 €	2 406 913 €	2 698 015 €	1 892 672 €	3 230 618 €	3 171 941 €	3 436 161 €	3 869 077 €	4 489 237 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%) (=épargne brute/recettes réelles)	4,68%	7,42%	8,11%	5,45%	10,19%	9,95%	10,60%	11,65%	13,17%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	1 052 677 €	1 108 800 €	1 223 484 €	1 340 173 €	1 404 145 €	1 422 630 €	1 487 275 €	1 580 075 €	1 528 757 €
EPARGNE NETTE	554 859 €	1 298 112 €	1 474 531 €	552 499 €	1 335 445 €	1 258 283 €	1 457 858 €	1 797 974 €	2 469 452 €
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	10 920 707 €	16 031 568 €	16 315 667 €	16 736 270 €	16 214 576 €	20 514 480 €	23 211 106 €	23 219 831 €	21 691 075 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	6,8 ans	6,7 ans	6,0 ans	8,8 ans	5,0 ans	6,5 ans	6,8 ans	6,0 ans	4,8 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	31,81%	49,40%	49,04%	48,19%	51,15%	64,35%	71,61%	69,90%	63,62%

a) Scénario 2 : augmentation de 15% de la fiscalite directe en 2023

Dans le tableur ci-dessous, les taux actuels d'IBTN sont comparés au Taux de fiscalité moyen pondéré des Intercommunalités voisines. Ce taux varie sur notre Intercommunalité d'une commune à l'autre. Le taux unique, visé par le lissage des taux entrepris en 2017 sur une durée de 12 ans, ne sera atteint qu'en 2029.

		CFE	TFB	TFNB	TH
CC A F P U	IBTN	20,87%	8,23%	23,05%	11,70%
	Pont Audemer-Val de Risle	21,03%	9,66%	21,62%	6,24%
	Honfleur-Beuzeville	24,97%	4,86%	11,08%	3,23%
	Vexin Normand	21,95%	8,65%	12,90%	6,74%
	Sud Eure	20,76%	9,65%	20,83%	6,93%
	Lyons Andelle	45,68%	6,98%	17,46%	5,38%
	Roumois Seine	21,26%	5,26%	15,36%	9,67%

+15%	CFE	TFB	TFNB	TH
IBTN	22,94%	8,23%	23,05%	11,70%

Les taux après augmentation de 15% seraient les suivants

b) Scénario 3 : augmentation de la fiscalité de 10% + rationalisation des couts de fonctionnement + optimisation des recettes

1. Une rationalisation des dépenses pour redresser notre trajectoire financière.

- 2,5% (en phase avec les préconisation de la LPF 2023)

**Projet de loi de programmation des finances publiques :
Trajectoire de la dépense publique locale et contrats de confiance**

 Mesures telles qu'adoptées en 1^{ère} lecture du PLF puis supprimées et en attente d'une éventuelle réintégration en LPFP

Art. 40 quater (PLF 2023 au 17 novembre 2022) : Étape 1 Fixation d'un objectif national
Fixation d'un objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et de leurs groupements (budgets principaux + budgets annexes, périmètre constant)

	2023	2024	2025	2026	2027
Évolution en valeur initiale	3,8 %	2,5 %	1,6 %	1,3 %	1,3 %
Inflation prévisionnelle	4,3 %	3,0 %	2,1 %	1,8 %	1,8 %
Évolution en volume	-0,5 %	-0,5 %	-0,5 %	-0,5 %	-0,5 %

=> Révision annuelle de l'objectif en fonction des prévisions d'inflation



la **rationalisation du parc des bâtiments et de la flotte** suite au regroupement des agents sur le nouveau siège de l'Espace 360° permettra de faire des économies d'échelle (partage des vehicules de missions, limitation des déplacements, reduction du nombre des abonnements, etc.)

Optimiser le cout de la dette, **Informatisation de tâches** pour un meilleur suivi (consommation énergetique, intervention sur le matériel, incidents bâtiments, entretien, etc.) pour une meilleur productivité.

Les premières mesures du **Plan de sobriété énergétique** mis en place dans l'urgence fin 2022 seront renforcées et étendues à l'ensemble des bâtiments et au plan de mobilité de tous les agents. De nouvelles mesures ont été identifiées : consignes + strictes de baisse des températures dans les locaux administratifs, arrêts de l'eau chaude sanitaire quand c'est possible ; en cas de tension de fourniture d'énergie : regroupement des agents dans les bâtiments les moins énergivores et/ou regrouper les journées de télétravail pour fermer les locaux sur 3 jours consécutifs et réduire la température dans les locaux concernés sur cette période ; robinets thermostatiques sur tous les radiateurs : en cours de définition du besoin et recherche de financement 100% Européen. Mise en place de récupérateurs d'eau de pluie, relleming des ZAC, etc.

La stabilisation de l'organigramme permettra enfin de mieux anticiper l'inflation de la masse salariale) l'occasion de nouvelles évolutions règlementaires.

Mutualiser nos compétences et s'associer aux EPCI voisines pour **s'inspirer de solutions existantes** qui fonctionnent et bénéficier de **services et de biens au meilleur prix**.

2. Par une optimisation des recettes

Accélérer la dynamique des ventes de parcelles sur les ZAC. Vendre au juste prix.
Mise en vente des bâtiments qui ne seront plus occupés suite au déménagement à l'espace 360° dès la fin de l'année 2023 : Le Siège, les bâtimenets adminsitratfs de Broglie, Brionne et Neaumont le Roger.
Revalorisation des services aux familles

Être plus sélectif dans le choix des investissements

- Plafonner le montant des investissements annuels (étalement)
- Privilégier des investissements subventionnés. Augmenter la part des subventions dans la structure des recettes de financement des investissements (Fonds vert d'accélération + Dotation mobilités)

Etc.

CONCLUSION

Compte tenu de ces éléments, il nous appartient de définir nos orientations budgétaires et financières pour 2023 et les années futures. Comme nous l'avons vu, nous rencontrons une période inflationniste, qui pèse directement sur l'évolution de nos charges de fonctionnement et de nos investissements de première nécessité : entretien de la voirie, des bâtiments et de la flotte, collecte des déchets, offre de services publics, accès à la culture pour tous, sports, tourisme, mobilité, santé, solidarité, préservation de notre environnement.

En contrepartie du nouveau contexte économique, nous bénéficierons de la dynamique liée à l'inflation d'une partie de nos ressources. Il s'agit notamment de la fraction de TVA, qui va être élargie en remplacement de la CVAE, mais aussi à moindre mesure de la revalorisation des bases locatives. La Loi de Finances 2023 prévoit des mesures de soutien à l'investissement local (Fonds vert d'accélération, soutien aux Mobilités, etc.) et des mesures de protection contre l'inflation telles que le filet de sécurité. Ces mesures devraient permettre de couvrir l'augmentation prévisible de la masse salariale, mais guère au-delà.

Pour garder notre capacité à agir pour le territoire et l'exercice de nos compétences, l'exécutif recommande le scénario 3 pour la construction du budget 2023 et des budgets ultérieurs.

La construction budgétaire 2023 intégrerait d'une part, une augmentation de sa fiscalité directe et d'autre part une gestion rigoriste de ses budgets. Les montants escomptés sont :

Fiscalité directe + 1 000 000 €

Gestion rigoriste - 500 000 €

A ce prix, nous pourrions maintenir des capacités financières acceptables et nous garderons tout notre crédit auprès des banques pour financer nos projets.

Tous les leviers d'ajustement, en dépenses comme en recettes, devront être recherchés. Notre niveau d'investissement sera adapté en fonction de notre capacité financière. Cette perte de capacité financière va nous contraindre à être plus sélectifs dans nos interventions et à prioriser celles qui entrent pleinement dans nos priorités. Dans le même temps, il s'agira de rechercher de nouveaux financements et de traquer les coûts superflus.

D'ores et déjà, les outils de contrôle de gestion des structures que nous finançons seront renforcés, la maîtrise des effectifs permanents et non permanents (remplacements...) sera plus rigoureuse tout en tenant compte de la vacance structurelle sur certaines fonctions, la gestion des énergies sera la plus économe possible. Le programme d'investissement routier devra absorber le choc de l'inflation sur les travaux publics.

Cet objectif n'intègre pas les effets d'une éventuelle dégradation supplémentaire de la conjoncture sur les taux d'intérêt, avec ses conséquences sur notre dette.

Dans ce nouveau contexte, il nous faut gérer les finances de la collectivité de manière à la fois prudente et ambitieuse.